

N° 25

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 37

A R M E E S

Exposé d'ensemble.

Dépenses en capital.

Rapporteur spécial: M. Yvon COUDÉ DU FORESTO

(en remplacement de M. André MAROSELLI, empêché pour raison de santé).

(1) Cette commission est composée de: MM. Alex Roubert, président; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires; Marcel Pellenc, rapporteur général; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (2^e législ.): 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 39), 2076 (I, tome 2, et II, tomes 1 à 4) et in-8° 567.

Sénat: 24 (1966-1967).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
Exposé d'ensemble	6
<i>Généralités</i>	6
<i>Examen des crédits des Armées</i>	17
Dépenses en capital :	
CHAPITRE I^{er} : Examen d'ensemble	21
1. Répartition des crédits par nature.....	21
2. Répartition des crédits par armée.....	23
3. Exécution de la seconde loi-programme.....	25
4. Réorganisation de la Délégation ministérielle pour l'armement..	28
5. Conséquences du retrait de la France de l'O. T. A. N.....	30
6. Bilan actuel des exportations de matériels d'armement.....	31
CHAPITRE II : Section commune	32
1. Recherches et moyens d'essais.....	33
2. Atome et engins.....	33
3. Autres investissements relevant de la Délégation ministérielle pour l'armement.....	39
4. Fabrications	39
5. Infrastructure	41
CHAPITRE III : Section Air	44
1. Constructions aéronautiques.....	45
2. Autres équipements, fabrications et investissements.....	50
3. Situation de l'industrie aéronautique.....	51
CHAPITRE IV : Section Forces terrestres	53
1. Etudes, recherches et prototypes.....	54
2. Fabrications	54
3. Infrastructure	57
4. Evolution de l'activité des Etablissements de l'Armement.....	58
CHAPITRE V : Section Marine	60
1. Etudes, recherches et prototypes.....	61
2. Investissements techniques et industriels.....	61
3. Constructions navales et fabrications.....	62
4. Infrastructure	66
5. Plan de charge des Arsenaux de la Marine et des Etablissements de la Direction technique des Constructions et Armes navales.	67
<i>Modifications apportées lors des débats à l'Assemblée Nationale</i>	69
<i>Conclusion</i>	70
ANNEXES	71
Dispositions spéciales	75
Amendement présenté par la Commission	76

Mesdames, Messieurs,

La présentation des documents budgétaires concernant les crédits du Ministère des Armées en 1967 n'offre pas de modifications essentielles par rapport au budget de 1966.

Comme l'année dernière, l'ensemble des dépenses des Armées se trouve regroupé dans deux fascicules, l'un concernant les dépenses ordinaires du titre III, l'autre les dépenses en capital du titre V, mais la répartition des dépenses dans le cadre de chacun de ces deux titres s'effectue entre les sections traditionnelles, Section Commune, Air, Forces terrestres, Marine.

Une présentation des crédits non plus par section, mais uniquement par nature des dépenses a bien été proposée, semble-t-il, mais ajournée devant les complications qu'un tel regroupement entraînerait, malgré le caractère logique d'une telle réforme.

Si cette évolution se concrétisait, il deviendrait indispensable que les documents budgétaires présentent dans des tableaux annexes la synthèse des crédits qui reviennent à chaque service dans le cadre de chaque armée, de manière à en déterminer le coût respectif.

EXPOSE D'ENSEMBLE

Généralités.

Pour la seconde fois en deux ans, il m'est donné de vous présenter, à la place de notre excellent collègue M. Maroselli, retenu par la maladie, un budget d'équipement militaire.

En sollicitant votre indulgence pour une présentation qui, faite un peu au pied levé, n'a pas la prétention de rivaliser avec celle d'un homme aussi habitué aux détours de ce budget que M. Maroselli, je pense que le Sénat tout entier voudra bien m'autoriser à transmettre en son nom nos vœux les plus vifs pour le rétablissement prompt et total de notre collègue.

Rompant avec des traditions respectables mais peut-être un peu désuètes, je pense que dans un budget d'une telle importance, il convient de s'attacher aux idées directrices, à la philosophie en quelque sorte, plutôt qu'aux chiffres, si éloquents soient-ils, à certains égards mais dont vous trouverez tous les détails dans mon rapport écrit.

Nous y sommes d'autant plus enclins que ce budget représente la troisième année de la deuxième loi-programme militaire et qu'il nous apparaît opportun d'examiner si les options prises étaient judicieuses compte tenu de l'évolution de la situation mondiale et si, dans l'optique même de ces options, l'exécution a été conforme aux prévisions.

Trois points me paraissent très importants à cet égard et tous les trois ont une influence directe sur le budget qui nous occupe :

1° L'évolution de l'équilibre des forces mondiales a-t-elle ou non justifié les choix faits à l'origine quant à notre défense ?

2° Dans quelle mesure et sous quelle influence avons-nous été amenés à modifier certains de nos programmes ?

3° Compte tenu de ces deux facteurs essentiels, le budget qui nous est présenté est-il à la fois sincère, raisonnable et efficace ?

1° *Equilibre mondial des forces.*

C'est un truisme d'évoquer les bouleversements profonds intervenus depuis deux ans.

L'option fondamentale pour une force de dissuasion reposait à l'origine sur deux postulats :

a) Pour une nation telle que la France, la meilleure défense est la possibilité de réponse nucléaire globale à toute attaque, même classique ;

b) La menace principale ne peut venir que de l'Est et, pourquoi ne pas le dire, de la Russie soviétique.

La plupart d'entre nous, certainement, ont écouté attentivement la conférence de presse du Chef de l'Etat. Si, au point de vue de la politique extérieure nous avons entendu, sans aucune innovation, des propos déjà tenus, nous n'avons pu manquer d'être frappés des silences opposés à certaines questions et, en particulier, à l'avance de la Chine dans le domaine atomique.

Or, cette avance me paraît marquer la fin d'un certain nombre de mythes que nous cultivons depuis fort longtemps.

Au risque de passer pour un iconoclaste, je voudrais démystifier le culte des techniciens et de la technocratie.

Vous m'accorderez que j'y ai personnellement quelque mérite, étant donné mes origines. Mais une vie politique déjà longue, des responsabilités gouvernementales lointaines et fugaces, mais toujours présentes à mon esprit, m'ont appris que les ministres, quels qu'ils soient, sont fatalement sous l'influence déterminante de la technique qui ne leur est pas familière et qui a pour premier axiome qu'elle ne se trompe jamais.

Il y a encore aussi grave. Dans tous les pays les techniciens vieillissants, comme parfois les hommes d'Etat, ont pour objectif de laisser leur nom à une œuvre grandiose, et d'autant plus grandiose qu'ils peuvent, à plus ou moins juste titre, accoler à leur qualité de technicien celle de savant.

Enfin, ils ont beaucoup de mal à admettre que d'autres, en d'autres pays, ou chez nous, peuvent avoir d'autres conceptions et avoir des talents d'invention égaux sinon supérieurs aux leurs.

Certes, et heureusement, il y a des exceptions mais j'ai bien peur qu'elles ne fassent que confirmer une règle très générale.

Cette digression semble nous situer bien loin du budget des armées et pourtant nous sommes au cœur même du sujet.

Dès le 7 octobre 1966 et démentant un article de la même revue du 4 février 1966, le numéro 01820 d'Articles et documents de la Documentation française indiquait que d'après des estimations recoupées de diverses sources, on pouvait évaluer à cinquante par an le potentiel de fabrication de bombes nucléaires chinoises à U²³⁵. La même revue, citant des propos japonais autorisés, prévoit le prochain lancement d'une bombe à fusion thermonucléaire et fait état de l'existence de missiles Sol-Air et des efforts considérables effectués dans la recherche de missiles à longue portée, voire intercontinentaux. Je rappelle que ce numéro de la Documentation française a précédé la dernière explosion chinoise.

Les Japonais, bien placés pour suivre ces problèmes confirment que, malgré leur retard industriel général, le potentiel de savants et de techniciens dans un pays de 700 millions d'habitants est suffisant et que même avec le niveau actuel de vie, le taux du produit national brut chinois (70 milliards de dollars) affecté à la défense et en particulier aux recherches nucléaires est encore très modique.

En revanche, une source américaine également dite « autorisée » niait aux Chinois la possibilité de miniaturisation et *a fortiori* la possibilité de disposer des vecteurs nécessaires au transport des forces nucléaires, ce que contestaient les Japonais, dont les événements de ces jours-ci ont confirmé qu'ils avaient raison.

Le même son de cloche fut recueilli lors d'une tournée effectuée aux U.S.A. en septembre pour la visite des centres militaires américains. Ces centres, que nous qualifierions volontiers de secrets en France, sont montrés très libéralement aux U. S. A., ce qui fait vraisemblablement partie de la dissuasion.

Je rappelle, en évitant d'être cruel, que lors de la première explosion chinoise, nos techniciens les plus éminents s'étaient gaussés du retard de la Chine qui, en réalité, maîtrisait déjà l'uranium 235 avec une ou des usines de séparation isotopique, alors que nous n'en disposerons, pour notre part, que fin 1966, début 1967.

En réalité, les Chinois concentrant tous leurs moyens matériels et humains sur un seul objectif ont, sans hésiter, court-circuité le stade du plutonium pour la bombe à fission et le stade de l'avion pour le vecteur, et Américains et Français auraient grand tort de baser leur stratégie sur un retard hypothétique dans la mise au point de fusées intercontinentales. Sous-estimer l'adversaire éventuel est le plus sûr moyen d'engager et de perdre les guerres.

Comment alors ne pas s'apercevoir que la politique étrangère, comme la stratégie peuvent en être gravement influencées et, à travers elle, notre budget.

Je sais bien que l'on m'opposera les propos lénifiants des dirigeants chinois après leur quatrième et provisoirement dernière explosion atomique. Mais je pense qu'en ce domaine, il vaut mieux se référer aux écrits, et nous avons eu singulièrement tort de ne pas le faire avant 1940 avec l'Allemagne. Nous pourrions ainsi être mieux éclairés sur la pensée profonde des dirigeants.

Or, les écrits de Mao Tsé Toung sont loin d'être tous pacifistes.

En voulez-vous deux échantillons ?

« Lorsque la politique a atteint un certain stade de développement, où elle n'est plus capable de se développer par elle-même, il éclate une guerre pour lever les obstacles apparus sur le chemin de la politique. »

Et celui-ci :

« La politique est une guerre sans effusion de sang. La guerre est une politique sanglante. »

J'ai eu le privilège de pouvoir me rendre compte de l'imprégnation des jeunes esprits chinois des pensées de Mao Tsé Toung. J'ai pu voir, dès l'école primaire, l'entraînement au parcours du combattant, les exercices de tir réel sur des cibles représentant les Occidentaux, l'enseignement, dès l'école maternelle, de la haine, contre les envahisseurs successifs et leurs excès, hélas ! réels. Rappelons pour ceux qui l'auraient oublié que ces envahisseurs ne furent pas tous mongols, mandchous ou japonais, mais également occidentaux. Comment ne pas redouter, alors, qu'un

jour cette intoxication permanente de la jeunesse n'amène celle-ci, lorsqu'elle aura le sentiment que la force de son nombre est doublée par une force nucléaire devenue importante, à la tentation d'aller plus loin dans sa revanche sur un passé que nous estimons révolu mais qui est toujours présent comme une humiliation suprême dans l'esprit de la Chine.

Les dirigeants, même sages, ne risqueraient-ils pas alors d'être débordés ? Et cette éventualité n'est-elle pas plus probable que la fausse sécurité de déclarations apaisantes ?

Enfin versons à ce dossier un article paru dans le Journal des Gardes Rouges et reproduit le 7 novembre par la presse française et que l'on peut résumer par le titre du *Figaro* :

« La guerre contre les Etats-Unis aura lieu. Ce n'est qu'une question de temps. »

L'article entier figure en annexe.

Estimons-nous qu'un tel conflit est localisable ? Ce n'est pas dans le cadre de ce budget que nous pouvons en discuter.

La politique étrangère n'est pas de notre domaine, la stratégie pure n'est pas de notre compétence. Il nous reste à nous inquiéter cependant de l'influence de l'une et de l'autre sur le budget qui nous est présenté.

Depuis 1964, et c'est là le fond de notre propos, le monde a bougé : la Chine est devenue la quatrième, peut-être la troisième puissance nucléaire mondiale. Le conflit verbal sino-russe a pris chaque jour plus d'ampleur sans que le fond d'une idéologie commune (et cela est très important) soit sérieusement menacé. Le dégel s'est amorcé, puis confirmé, puis étendu entre la Russie soviétique et la France, et entre les U. S. A. et la Russie soviétique avec cette menace que pourrait faire peser une extension de la guerre du Viet-Nam ressoudant dans une liaison de raison Chine et Soviets.

Enfin dans le même temps, nous nous éloignons des U. S. A., l'Europe politique et militaire reste à faire avec des difficultés sans cesse accrues et le renouveau du nazisme, et nous prétendons assurer seuls notre défense par la dissuasion.

Nous n'avons pas à juger, ce n'est ni le cadre ni le sujet, nous avons à tirer si possible les conséquences budgétaires de ces constatations.

J'ai toujours été partisan de Pierrelatte comme édifice pouvant ouvrir des voies, peu explorées en France, aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Je n'ai pas eu d'hostilité majeure à certains essais limités d'explosion atomique indispensables à une miniaturisation pouvant mener : soit aux propulseurs, soit à de grands travaux.

Je n'ai jamais caché mon antagonisme aux essais plus importants et aux transports par avions coûteux et ridiculement inefficaces.

Au cours du voyage aux U. S. A. en septembre dernier, nous avons posé la question de savoir combien d'avions porteurs de bombes étaient susceptibles de percer les défenses adverses : 10 environ, nous fut-il répondu, à la double condition que ce soit à très basse altitude et sans ravitaillement en vol, cette dernière opération rendant le système trop vulnérable. Or, 10 % de 400 avions américains en état de vol laissent de sérieuses chances, 10 % de 50 avions réduisent ces chances à presque rien, compte tenu du ravitaillement.

Sans prendre pour argent comptant toutes les prévisions des experts, nos réserves n'en prennent pas moins une singulière valeur. Il eut été à peine réalisable de dissuader la Russie soviétique à l'aide du matériel de première génération : avion et bombe A et au prix de pertes insupportables. Il devient impensable d'opérer de même lorsque le centre de gravité d'un danger éventuel s'éloigne avec l'inconnue de la solidarité ou de l'antagonisme des deux plus grands pays d'Extrême-Orient.

Alors, tout ce qui est première génération devient inutile surtout dans l'optique de la détente totale avec la Russie soviétique, évoquée par la conférence de presse du Chef de l'Etat, et le *Mirage IV* ne doit plus être envisagé que comme support tactique. Il n'est plus besoin de ravitailleurs en vol. Nos fusées à moyenne portée deviennent d'efficacité douteuse. A la notion de la riposte globale en cas d'attaque, même classique, ne devrions-nous pas concentrer nos efforts sur un armement tactique capable de nous

assurer un temps de répit suffisant pour permettre à des alliés que nous avons tort de décourager de nous éviter l'écrasement définitif, et c'est cet armement tactique que le budget qui nous est présenté sacrifie.

C'est toute la base de notre équipement qui est remise en cause. C'est un nouveau choix qui reste à faire et si, nous plaçant dans l'optique même du Gouvernement, nous pourrions à la rigueur comprendre l'intérêt des sous-marins atomiques porteurs d'engins nucléaires M. S. B. S., nous pensons qu'il est temps de réaliser de substantielles économies sur d'autres chapitres concernant du matériel voué rapidement à la ferraille.

Une ultime considération doit nous amener à quelque réflexion. Au cours de notre voyage aux U. S. A. la question fut posée de savoir si l'Amérique poursuivait avec succès l'étude et la construction de l'engin Nike X anti-engin.

Cette question a une grande importance, la possession de cet engin pouvant inciter les U. S. A. à se désintéresser de l'Europe.

Les réponses reçues furent contradictoires. Il semble cependant que la poursuite de cette étude se fasse à une cadence assez rapide et pouvant s'accélérer.

*
* *

2° Dans quelle mesure et sous quelle influence avons-nous été amenés à modifier nos programmes ?

De façon générale les budgets d'investissements que nous sommes amenés à étudier sont de plus en plus influencés par les dépassements de crédits d'autant plus importants qu'il s'agit, bien entendu, d'études de pointe avec des débouchés civils ou militaires peu connus et souvent mal étudiés.

Car l'une des caractéristiques de notre organisation est l'imbrication du civil et du militaire.

C'est l'armée qui a la responsabilité des constructions aéronautiques et en partie des constructions navales, ou du matériel destiné à l'armée de terre. Mieux encore les sociétés qui en dépen-

dent doivent-elles être dotées alors de services commerciaux étoffés pour vendre leur production soit aux civils (aviation par exemple), soit à d'autres armées dans le monde ?

Il devrait s'ensuivre logiquement des études de marché très poussées, pour ne pas risquer de se trouver devant des frais de développement considérables pour du matériel sans avenir.

J'aurai l'occasion d'en faire la démonstration en étudiant le budget de l'aviation civile, mais que dire alors de certains projets destinés à l'armée et dont celle-ci est amenée par la force des choses à se désintéresser !!

Si nous ajoutons à ces considérations des études conduites dans des domaines que nous reconnaissons volontiers comme très difficiles avec des moyens matériels et humains insuffisants ou superficiels, nous arrivons à *des dépassements dont les conséquences sont désastreuses et amènent, pour demeurer dans le cadre de crédits budgétaires non extensibles, à des modifications de programme dont la dialectique ne réussit pas toujours à masquer l'illogisme.*

Les projets présentés dans ces conditions et plus ou moins volontairement sous-estimés ont pour effet premier d'abuser les Ministres qui les présentent, comme effet second, d'abuser le Parlement qui vote les crédits et finalement de les faire accepter par le public toujours avide de nouveautés jouxtant la science fiction.

Et quand la vérité éclate quant aux débours réels, on a en général, dépassé le cap du « non retour », c'est-à-dire que l'arrêt de l'entreprise coûterait encore financièrement et socialement plus cher que sa poursuite. Les uns comme les autres d'entre nous sont alors bien tenus de couvrir les dépassements.

En voulez-vous quelques exemples choisis dans des domaines les plus divers, pour ne choquer personne.

Le pont de Tancarville a coûté le double de ses prévisions.

Le tunnel du Mont Blanc, 3 fois ses prévisions, pour la part française.

Le Concorde coûtera vraisemblablement 4,2 fois son prix d'estimation pour l'ensemble anglo-français.

Pierrelatte a coûté, depuis sa première évaluation en 1957, environ 10 fois plus que prévu.

Les Jeux Olympiques de Grenoble en sont à plus du double de leurs prévisions.

Ces cinq opérations, à elles seules, ont dépassé ou dépasseront au total de plus de 10 milliards lourds les prévisions.

Je vous laisse à penser ce qu'il en sera :

— du programme d'engins tactiques nucléaire « *Pluton* » (voir deuxième loi programme) dont le montant prévu pour les études et développement est d'ores et déjà multiplié par 6,5 pour les autorisations de programme ;

— de l'« Informatique », et je vous prie d'excuser ce néologisme barbare mais officiel ;

— et du tunnel sous la Manche, dont la conception, dès maintenant étriquée, ne le sera certainement pas en accélération de crédits.

Les techniciens civils ou militaires, de quelque pays qu'ils soient, n'ont hélas ! pas que ce défaut. Quand un matériel est conçu et mis au point par d'autres, ils ont le génie de demander des modifications qui, d'un engin réussi, font un mécanisme mal adapté et souvent dangereux.

Qu'il me suffise de rappeler dans ce domaine les mésaventures du *Starfighter* américain en Allemagne, du *Mirage III* en Suisse, du *Nord 262* en Amérique, pour se rendre compte que des transformations exigées sur des appareils excellents dans leurs pays d'origine ou des conceptions différentes dans leur utilisation transforment totalement les performances de ces appareils en annihilant leurs qualités propres.

Mais les inconvénients de cette tournure d'esprit sont multiples. D'une part — Gouvernement et Parlement mal informés des crédits d'engagement réels n'hésitent pas à lancer toute une série d'opérations qu'il est ensuite impossible de mener à leur terme,

devant l'ampleur des dépassements de certaines d'entre elles, ou bien les séries doivent être réduites dans de telles proportions que le prix unitaire devient prohibitif.

Enfin, les développements annexes (tels par exemple que l'environnement pour la force de dissuasion) ne sont pas prévus avec assez de précision pour permettre de se prononcer en toute connaissance de cause sur les choix réalisables.

*
* *

3° *Le budget que nous discutons est-il sincère, raisonnable et efficace ?*

Nous ne mettons pas en doute la *sincérité* de ceux qui élaborent ou présentent le budget. Mais pour que celui-ci soit sincère, encore faut-il qu'il comprenne toutes les dépenses de quel qu'ordre qu'elles soient et qu'il ait des chances de pouvoir se réaliser tel que présenté et voté. Sur le premier point il est certain que des affluents existent, encore qu'il soit difficile de les évaluer. Sur le second, des facteurs de nouveaux et importants dépassements que nous examinerons au fur et à mesure du cheminement des chapitres, sont à prévoir, qui peuvent bouleverser l'économie de l'ensemble :

- Programme Pluton pour l'armement tactique ;
- Equipement aéro-spatial dans les Landes et en Guyane ;
- Maintenance pour le champ d'essais du Pacifique ;
- Constructions aéronautiques ;
- Mise au point de la fusée intercontinentale M. S. B. S. ;
- Environnement pour l'armement stratégique et les sous-marins nucléaires.

Raisnable. — Dans l'ensemble, les dépenses militaires du budget officiel se situent dans une limite acceptable par rapport au produit national brut évalué à 477 milliards pour 1967.

Les dépenses militaires se situent à 23.551 millions de francs soit 4,93 %. Cette proportion serait quelque peu accrue en adoptant pour les dépenses en capital les autorisations de programme au lieu des crédits de paiement et passerait à environ 5 %. Ce raisonnement ne serait pas absurde compte tenu de ce que les autorisations de programme sont couvertes chaque année à, à peu près 100 %.

D'autre part, les dépenses militaires représentent 20,6 % du budget.

Nous rappelons qu'aux U. S. A. par exemple, l'évaluation pour 1967 du budget militaire par rapport au P. N. B. de 1966 s'élève à 8,05 % environ, compte tenu de la guerre au Viet-Nam.

Il nous faut être assez prudent dans cette évaluation en raison de l'influence des Etats dans le produit national brut comme sur le budget.

La somme de 61.439 millions de dollars consacrée à la Défense nationale représente 42,25 % du budget classique augmenté des comptes spéciaux. Pour la raison exposée à l'alinéa précédent, ce budget est un budget fédéral comprenant le Viet-Nam, il n'est qu'une partie du budget général, la défense étant du ressort fédéral et le budget civil ayant des affluents provenant de chacun des Etats.

Enfin la Grande-Bretagne, gendarmerie exclue, mais pensions incluses, a consacré 6,9 % de son P. N. B. à ses crédits militaires.

Efficacité. — J'ai développé dans les « Généralités » combien l'évolution de l'équilibre des forces et les dépassements compromettaient l'efficacité des options prises dès l'origine et confirmés par la première et la deuxième loi-programme.

Examen des crédits des Armées.

Par grandes masses, l'évolution de 1966 à 1967 des dotations budgétaires destinées aux Armées est la suivante :

	1966	1967	DIFFERENCES
	(En millions de francs.)		
<i>a) Crédits de paiement.</i>			
TITRE III. — Fonctionnement	10.756	11.336	+ 580
TITRE V. — Equipement	11.269	12.215	+ 946
Totaux	22.025	23.551	+ 1.526
<i>b) Autorisations de programme.</i>			
TITRE III. — Fonctionnement	647	658	+ 11
TITRE V. — Equipement	11.509	13.458	+ 1.949

L'augmentation des crédits de paiement par rapport à 1966 est donc de 1.526 millions de francs, soit 6,93 % ; celle des autorisations de programme des dépenses en capital du titre V est de 1.949 millions, soit 16,92 %.

Ces majorations attirent les remarques suivantes :

1° La progression des dépenses militaires de 1966 à 1967 est (en crédits de paiement) légèrement plus élevée que celle constatée de 1965 à 1966, qui était de 5,9 % (sans les charges des comptes d'affectation spéciale).

Toutefois, cette majoration est nettement inférieure à l'augmentation de l'ensemble des dépenses définitives du budget général qui sera, de 1966 à 1967, de 10,6 %. Il s'ensuit que la part des dépenses militaires dans l'ensemble des dépenses budgétaires définitives de l'Etat continue à décroître, soit 23 % en 1964, 22,6 % en 1965, 21,1 % en 1966 et 20,6 % seulement pour 1967.

2° La répartition des crédits prévue en 1967 entre le titre III (dépenses ordinaires) et le titre V (dépenses en capital) confirme la tendance, enregistrée l'année dernière, en faveur des dépenses d'équipement, soit :

	POURCENTAGE DES CREDITS AFFECTES	
	au titre III.	au titre V.
1965	50,1	49,9
1966	48,8	51,2
1967	48,2	51,8

Cette proportion est considérablement moins élevée aux U. S. A. (de l'ordre de 40 %) en raison de l'effort d'équipement réalisé après la guerre de Corée.

3° La majoration des crédits prévus pour le titre III est de 5,3 %, tandis que celle concernant les crédits du titre V est de 8,3 %.

Toutefois ces majorations sont en partie relatives, car il y a lieu de tenir compte de divers transferts de crédits tels que les crédits relatifs au Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage ou la prise en charge de dépenses extra-industrielles précédemment supportées par le compte de commerce des fabrications d'armement.

Compte non tenu de ces augmentations apparentes, les crédits proposés pour le titre III seraient du même ordre que ceux résultant des prévisions du plan à long terme ; ceux proposés pour le titre V seraient légèrement inférieurs de 1 %, la perte de crédits étant compensée par les reports à attendre en fin 1966.

Une légère différence du même ordre apparaîtrait pour les autorisations de programme.

4° Toutefois, l'aspect équilibré du budget des Armées ne doit pas faire illusion en raison de l'insuffisance du financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble des objectifs de la seconde loi programme, dont 1967 constitue la troisième annuité.

Déjà, lors de la discussion du budget de 1966, le déséquilibre des prévisions faites en 1964 avait été constaté.

5° Les parts respectives des quatre sections traditionnelles du budget des Armées dans la répartition des crédits, à la fois du titre III et du titre V, sont les suivantes, en crédits de paiement et en millions de francs, pour 1967 :

	TITRE III	TITRE V	TOTAL
Section commune	2.621	5.510	8.131
Section Air	2.376	3.112	5.488
Section Forces terrestres.....	4.300	1.721	6.021
Section Marine	2.039	1.872	3.911
Totaux	11.336	12.215	23.551

L'évolution de cette répartition depuis 1962 se présente en réalité ainsi qu'il suit :

	1962	1965	1966	1967
	%	%	%	%
Section commune	20,1	33,7	33,8	34,5
Section Air	19,7	22,4	23,5	23,3
Section Forces terrestres	45,4	28	26,7	25,6
Section Marine	14,8	15,9	16	16,6
Totaux	100	100	100	100

La Section commune, à laquelle incombe la charge de financer la constitution de la plus grande part de l'armement nucléaire, voit ses crédits légèrement en augmentation, ainsi que la Section Marine ; les crédits de la Section Air restent sensiblement stables, tandis que ceux de la Section Terre sont à nouveau en réduction, cette section étant l'éternelle sacrifiée.

6° Une dernière remarque reste à formuler concernant l'importance que présenteront en 1967 les dépenses relatives à la constitution de la Force nucléaire stratégique.

Les crédits de paiement prévus à cet effet sur le titre V s'élèvent à 6.225 millions de francs environ, soit près de 51 % des crédits proposés sous ce titre.

Si l'on ajoute à ce chiffre le montant des diverses charges imputées sur le titre III et concernant le fonctionnement du Centre d'expérimentation du Pacifique et du Centre d'essai des Landes, soit environ 316 millions, on peut estimer que la charge totale de ces armements sera, en 1967, d'environ 6,5 milliards, soit 27,6 % de l'ensemble des crédits militaires.

Cette charge sera donc légèrement supérieure à celle de 1966 estimée à 6 milliards de francs.

DEPENSES EN CAPITAL

CHAPITRE PREMIER

EXAMEN D'ENSEMBLE

L'ensemble des autorisations de programme nouvelles proposées au titre V pour 1967 s'élèvent à 13.458.272.000 francs et les crédits de paiement à 12.215.020.000 francs, soit des majorations respectives de 16,9 % et 8,3 % sur les crédits ouverts au budget de 1966.

La répartition de ces crédits par nature et par armée est la suivante :

1° Répartition des crédits par nature (en millions de francs).

	1966		1967		DIFFERENCES	
	Autorisations de programme nouvelles.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme nouvelles.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme nouvelles.	Crédits de paiement.
Etudes, recherches, prototypes	5.684,4	5.448,5	6.118,1	5.986,5	+ 433,7	+ 538
Investissements	288,6	272	262,4	298,3	— 26,2	+ 26,3
Fabrications	4.909	4.782,2	6.481	5.074,8	+ 1.572	+ 292,6
Infrastructure	587	666	596,8	765,4	+ 9,8	+ 99,4
Infrastructure O.T.A.N.	40,2	100	>	90	— 40,2	— 10
Totaux	11.509,2	11.268,7	13.458,3	12.215	+1.949,1	+ 946,3

Dans le cadre des autorisations de programme ce sont donc bien les fabrications et les études et recherches qui bénéficient de la plus forte augmentation alors que dans les crédits de paiement nous enregistrons aussi une forte hausse sur les crédits d'infrastructure.

Infrastructure (1).

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1966	1967	Différence.	1966	1967	Différence.
Section commune.....	161	173,2	+ 12,2	223	278,3	+ 55,3
Air	155,2	180	+ 24,8	197,1	244,9	+ 47,8
Terre	237	203,9	— 33,1	265,9	253,7	— 12,2
Marine	74	39,7	— 34,3	80	78,5	— 1,5
Totaux	627,2	596,8	— 30,4	766	855,4	+ 89,4

(1) Y compris l'infrastructure O.T. A. N.

Notons la disparition au budget de 1967 de toute nouvelle autorisation de programme au titre de l'infrastructure O. T. A. N.

Cela ne supprime pas pour autant les problèmes sociaux ou matériels que pose notre dégagement de l'O. T. A. N.

Trois bases en particulier : Châteauroux et Toul-Verdun représentaient à elles seules la moitié de l'effectif des armées américaines.

Le maintien des *F 100* achetés par la France et qui seront entretenus à la base de Châteauroux assurera du travail à, à peu près la moitié des ouvriers de la S. E. R. I. M. A.

Tout est encore plus inquiétant à Verdun, qui se verra doté d'un Etat-major et d'une division.

Enfin le Camp des Loges sera repris par l'armée et il est envisagé d'y transférer l'Etat-major des Invalides et celui de Versailles qui y seraient regroupés.

Un problème très délicat fait actuellement l'objet de négociations : celui du maintien des renseignements fournis par la couverture radar de l'O. T. A. N.

Des discussions sont en cours pour tenter de mettre sur pied des accords de réciprocité pour la fourniture de renseignements par la couverture O. T. A. N. à la France et par la France à l'O. T. A. N. dans les secteurs où la France assure seule en ce moment cette couverture.

Mais nous avons été heureux d'apprendre sous réserve de confirmation que les installations en cours seraient continuées dans le cadre O. T. A. N.

2° Répartition des crédits par Armée (en millions de francs).

a) Autorisations de programme nouvelles.

	1966	1967	DIFFERENCES		
	(Millions de francs.)				%
Section commune	4.972,9	5.397,6	+ 494,7		+ 8,5
Air	2.847,8	3.492,7	+ 644,9		+ 22,6
Forces terrestres	2.122	2.482,9	+ 360,9		+ 17
Marine	1.566,5	2.085,1	+ 518,6		+ 33,1
Totaux	11.509,2	13.458,3	+ 1.949,1		+ 16,9

b) Crédits de paiement.

	1966	1967			DIFFERENCES	
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.		%
(Millions de francs.)						
Section commune	4.989,9	2.373,2	2.136,3	5.509,5	+ 519,6	+ 10,4
Air	2.910,5	2.619,3	492,2	3.111,5	+ 201	+ 6,9
Forces terrestres	1.755,4	1.377,9	343,5	1.721,4	— 34	
Marine	1.612,9	1.441,7	430,9	1.872,6	+ 259,7	+ 16,1
Totaux	11.268,7	8.812,1	3.402,9	12.215	+ 946	+ 8,4

Si les autorisations de programme sont en hausse très nette dans chacune des sections, plus particulièrement à l'Air et à la Marine, les crédits de paiement accusent des majorations beaucoup plus faibles ou se trouvent même en diminution comme pour les Forces Terrestres.

La comparaison des autorisations de programme prévues au budget de 1967 avec celles allouées en 1966 n'est pas faussée, comme lors de l'examen du budget précédent, par les annulations prononcées en cours d'année par arrêté ; du moins ces annulations ont été au cours de 1966 très limitées. Au chapitre 54-81, 2.215.000 francs au Service des Essences ; au chapitre 54-62, 8.300.000 francs sur acquisitions immobilières dont 1.300.000 francs pour l'Air, 7 millions pour la Terre ; au chapitre 54-61, 4.200.000 francs au Service du Génie.

Il reste néanmoins à examiner dans quelles proportions les autorisations de programme antérieurement accordées et les autorisations nouvelles proposées au budget de 1967 sont couvertes par les crédits de paiement, soit pour chaque Armée :

SECTIONS	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT			POURCENTAGE des autorisations de programme couvertes au 31 décembre 1967.
	Antérieurement accordées.	Nouvelles en 1967.	Total.	Antérieurement votés.	Proposés en 1967.	Total.	
	(En millions de francs.)						
Section commune.	24.945	5.398	30.343	19.120	5.519	24.629	81 %
Air	21.954	3.493	25.447	15.492	3.111	18.603	73 %
Forces terrestres.	11.981	2.483	14.414	8.119	1.721	9.840	68 %
Marine	9.724	2.085	11.809	6.457	1.873	8.330	70 %
Totaux	68.554	13.459	82.008	49.188	12.224	61.402	75 %

La situation de « trésorerie » des différentes sections du titre V s'est donc améliorée, grâce, il faut le reconnaître, aux mesures de compression des autorisations de programme anciennes

prises au cours de 1965.

A ce propos, les reports de paiement de 1965 sur 1966 s'établissent comme suit en grandes masses :

Section commune.....	257.16.000 F.
Section Air.....	146.326.000
Section Forces terrestres.....	169.302.000
Section Marine.....	59.742.000
	<hr/>
Total général.....	632.326.000 F.

Soit en pourcentage des crédits de paiement :

- sur les crédits de 1965 : 6 % ;
- sur les crédits de 1966 : 5,6 %.

Les reports prévus de 1966 sur 1967 seraient de l'ordre de 7 %, auxquels il faudrait ajouter les annulations éventuelles comme nous en avons déjà enregistré à fin 1965.

Avant d'examiner, sur le plan budgétaire, chacune des sections du titre V, je présenterai plusieurs observations ayant trait aux équipements des Armées, la première concernant le financement de la seconde loi-programme, la seconde sur l'évolution de la réorganisation de la Délégation ministérielle pour l'Armement, la troisième sur les conséquences du retrait de la France des organisations de l'O. T. A. N. et la quatrième sur le bilan actuel des exportations de matériel d'armement.

3° Exécution de la seconde loi-programme.

Cet examen doit s'effectuer sous l'angle de la réalisation de l'armement nucléaire et sur le plan d'ensemble des divers armements.

a) Armement nucléaire.

Le financement de l'armement nucléaire porte, à partir du budget pour 1967, à la fois sur la constitution de la Force nucléaire stratégique, mais aussi sur la réalisation d'un armement atomique tactique.

En ce qui concerne la F. N. S., l'évaluation des dépenses devient plus difficile, du fait que les documents budgétaires ne distinguent souvent plus les crédits spécifiquement relatifs à l'armement nucléaire de ceux destinés aux armements classiques.

	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS de paiement.
	Au titre de la loi-programme.	Hors loi-programme.	
(En millions de francs.)			
F. N. S.			
<i>Section commune.</i>			
Recherches et moyens d'essais.....	222	»	
Atome	2.320	260,5	
Engins	1.206,7	38,9	
Centre d'expérimentations nucléaires.	581	»	
Service des poudres (autopropulsion et poudres spéciales).....	146	»	
Total	4.475,7	299,4	4.918
<i>Section Air :</i>			
Mirage IV et environnements.....	583	43	960
<i>Section Marine :</i>			
Sous-marins atomiques et environne- ments	609	»	347
Total	5.667,7	342,4	6.225
	6.010,1		

A ce montant, doit s'ajouter le financement concernant la constitution d'un armement tactique (chap. 51-92), soit 210 millions en autorisations de programme et 50 millions en crédits de paiement.

La décision de commencer cette fabrication, en avance d'ailleurs sur les prévisions du Plan, est de date toute récente, et la ventilation des dépenses entre la part « Atome » et la part « Engin » proprement dite n'a pas été encore précisée.

Rappelons qu'au budget de 1966, le montant des autorisations de programme allouées au titre de la F. N. S. s'élevait à 5.808,5 millions.

b) *Ensemble des fabrications d'armement.*

L'examen des autorisations de programme inscrites sous ce titre au projet de budget pour 1967 conduit à comparer ces dernières avec les prévisions initiales figurant dans le tableau annexe de la seconde loi-programme.

Le tableau ci-dessous fournit cette comparaison sans les aléas techniques mais y compris les ouvertures de crédits de 1965 et 1966.

	1965		1966		1967	
	Prévues.	Ouvertes.	Prévues.	Ouvertes.	Prévues.	Demandées.
	(En millions de francs.)					
Recherches, études générales.....	271	271	444	359	448	322
Atome	2.848	2.848	2.816	2.845,5	2.741	2.776
Engins	959	959	1.000	1.157	953	1.458,5
Matériels aéronautiques.	3.167	3.167	2.192	1.998,5	2.357	2.712
Matériels terrestres.....	769	769	1.438	1.185,5	2.281	1.720
Bâtiments de combat...	599	599	889	823	1.003	1.243
Total	8.613	8.613	8.779	8.368,5	9.783	10.231,5
Différences entre les prévisions et les ouvertures.	»		— 140,5		+ 448,5	

De ce tableau, il ressort que les autorisations de programme prévues à la fois pour la F. N. S., les matériels aéronautiques et les bâtiments de combat sont d'un montant supérieur aux prévisions, alors que celles relatives aux Forces terrestres sont nettement inférieures.

La différence globale pour l'ensemble de ces autorisations, représenterait une légère adaptation des prix aux variations économiques survenues depuis 1964.

En ce qui concerne les aléas, la seconde loi-programme avait stipulé que ces derniers seraient imputés sur les provisions inscrites hors loi-programme, mais dans le cadre de la planification et d'un montant maximum de 3.250 millions pour l'enchaînement et 5.000 millions pour les aléas techniques.

Pour 1967, il est relevé les provisions suivantes :

Propulsions et armes nucléaires.....	309,5 millions
Engins	60 —
Matériels aéronautiques	60 —
Constructions navales	87,1 -

En réalité, ces provisions ne semblent pas pouvoir éponger le coût réel des aléas techniques ; une part de ces dépenses ont dû, semble-t-il, être imputées directement sur les autorisations de programme afférentes à la loi-programme elle-même (particulièrement au titre du complément des opérations Transall, Atlantic et Superfrelon).

4° Réorganisation de la Délégation ministérielle pour l'Armement.

En exécution des décrets du 16 août 1965, la réorganisation de la Délégation ministérielle pour l'Armement dans le cadre d'une plus grande centralisation des questions administratives et techniques est en cours.

En particulier, la création récente de la Direction des Engins doit permettre de mieux assurer l'arbitrage entre les nombreux organes d'études spatiales qui dépendent, soit des Armées, soit de la Recherche scientifique.

Il reste néanmoins à définir, dans le cadre de la nouvelle organisation, comment se détermineront les responsabilités entre la Délégation ministérielle, les Directions techniques et l'Etat-Major de chacune des Armées dans la conception et la réalisation des programmes d'armement.

Un certain trouble se manifesterait, semble-t-il, dans les rapports mutuels de ces organes.

La modification de structure des établissements industriels relevant de la Délégation ministérielle pour l'Armement doit donner lieu au dépôt d'une loi-cadre permettant d'assurer sans heurt, et progressivement dans le temps, le passage d'un statut strictement étatique à un régime donnant aux arsenaux plus d'autonomie sur le plan de la gestion et leur permettant de développer leur production tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

La première réalisation concernerait le Service des Poudres qui jouit déjà d'un budget annexe ; la transformation des arsenaux de la Marine, plus difficile à mettre en œuvre en raison de l'interpénétration des travaux de constructions neuves et de réparation de la Flotte, ne serait envisagée qu'à une échéance beaucoup plus lointaine.

Le chapitre 52-85 implique en fait le regroupement de différents services au sein de la délégation pour l'armement. Il s'agit :

1° De la prise en charge du matériel d'équipement du service de la surveillance industrielle de l'armement dont précédemment le compte de commerce de la D.T.A.T. supportait les dépenses (Dépenses extra-industrielles).

2° Du regroupement par centralisation des divers organes qui s'occupaient dans chaque armée (D. T. A. T., D. T. C. A. et D. T. C. N.) des télécommunications et des calculs scientifiques.

D'où la création :

- a) D'un centre électronique d'armement ;
- b) D'un centre d'études et de réalisation des télécommunications ;
- c) D'un centre de calcul scientifique de l'armement.

Ce regroupement est surtout sensible au titre III traité par M. Schleiter.

Il paraît enfin utile d'indiquer qu'en exécution du vœu formulé lors de la discussion de la seconde loi-programme, un Comité des prix de revient des fabrications d'armement vient d'être créé auprès du Ministre des Armées, dont la mission sera d'examiner les prix de revient des matériels d'armement et de comparer les coûts de fabrication dans les établissements de l'Etat avec ceux de l'industrie privée.

La Commission des Finances du Sénat est représentée par notre collègue Descours Desacres au sein de ce Comité dont les travaux permettront, sinon de réduire le coût des fabrications d'armement, du moins d'en apprécier la structure.

5° Conséquences du retrait de la France de l'O. T. A. N.

Du fait de la décision prise par le Gouvernement français, en mars 1966, de retirer sa participation aux commandements alliés intégrés et de reprendre le commandement direct des forces nationales, tout en maintenant la France dans l'Alliance atlantique, la question se pose de déterminer quelles seront les conséquences d'une telle mesure sur le seul plan des fabrications d'armement, laissant à notre collègue Schleiter, rapporteur des crédits du titre III, le soin d'en exposer les conséquences sur le plan militaire.

La réponse à cette question est évidemment complexe.

Pour les matériels fournis ou réalisés dans le cadre du programme d'aide mutuelle, il n'est pas encore possible de préciser si ces matériels resteront gratuitement à notre disposition, ou si nous aurons à les restituer ou à payer une compensation fixée en pourcentage de leur valeur.

La France pourra toujours, semble-t-il, bénéficier des fabrications d'armement d'origine américaine effectuées en Europe, mais du fait de son absence des organes de l'O. T. A. N., la réalisation des commandes risque d'être moins souple et donc plus onéreuse.

Pour les armements fabriqués en Amérique, des accords doivent, semble-t-il, permettre leur approvisionnement.

6° Bilan actuel des exportations de matériels d'armement.

L'intérêt de ces exportations est primordial tant sur le plan du commerce extérieur national que sur le plan d'une réduction des prix de revient par le bénéfice de la production de série, et cela au profit de nos propres armements.

Le montant des exportations de matériel d'armement effectuées au cours de 1965 s'est élevé à 2.722 millions de francs, en augmentation de 12 % sur les ventes de 1964.

Ce sont les matériels aéronautiques, y compris les avions civils et les missiles (*Caravelle*, *Mirage III*, *Mystère XX*, *Missiles AS 30*) qui constituent la majorité de ces exportations, mais on peut craindre un ralentissement dans les années proches.

Les ventes à l'extérieur de munitions et de matériels auto-chars de l'Armée de Terre ont été en réduction de près de 23 % de 1964 à 1965 ; elles devraient reprendre avec l'apparition des nouveaux matériels en fabrication (bitubes de 30, canon de 155 automouvant, char *AMX 30*). (Mais la fabrication de ce dernier chapitre accuse un retard important.)

Le montant des exportations de matériels navals est encore faible, mais il y a lieu de tenir compte de la construction, dans les chantiers navals privés, de quatre avisos escorteurs, six sous-marins type *Daphné* et huit patrouilleurs pour des Etats étrangers.

La prospection des exportations est aidée, au sein des Armées, par les crédits ouverts spécialement au chapitre 52-90 de la section commune « Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique et de coopération technique » d'un montant de 4 millions de francs en 1967, et par l'application de l'article 5 de la troisième loi de finances rectificative de 1964 qui permet d'assurer la prise en charge par l'Etat d'une part des études et travaux préparatoires au titre des fabrications pour l'exportation. Jusqu'à présent cette dernière aide a été surtout utilisée pour le lancement de la construction du *Breguet 941*, après le *Mystère 20*.

CHAPITRE II

SECTION COMMUNE

Les autorisations de programme nouvelles proposées pour cette Section en 1967 s'élèvent à 5.397,5 millions, soit une augmentation de 8,5 % par rapport à 1966.

Les crédits de paiement prévus se montent à 5.509,5 millions, en augmentation de 10,8 %.

Ces crédits se répartissent de la façon suivante entre les nombreux postes de la Section commune :

	1966	1967	DIFFERENCES
	(En millions de francs.)		
<i>Autorisations de programme.</i>			
Etudes, recherches et prototypes....	4.693,5	5.066,1	+ 372,6
Investissements	89	96,7	+ 7,7
Fabrications	29,2	61,5	+ 32,3
Infrastructure	161,3	173,2	+ 11,9
Totaux.....	4.973	5.397,5	+ 424,5
<i>Crédits de paiement.</i>			
Etudes, recherches et prototypes....	4.544,5	5.035	+ 490,5
Investissements	102,4	95,7	— 6,7
Fabrications	120,1	100,5	— 19,6
Infrastructure	223	278,3	+ 55,3
Totaux.....	4.990	5.509,5	+ 519,5

Le poste le plus important est celui des « Etudes, recherches et prototypes » ; il représente environ 93 % des autorisations de programme et 91 % des crédits de paiement, consacrés pour leur plus grande part à l'atome et à l'engin.

L'examen des divers postes de la Section commune portera successivement sur les dépenses concernant les recherches et moyens d'essais, les études spéciales (atome - engin), les investissements et équipements relevant de la Délégation ministérielle pour l'armement, les fabrications diverses et l'infrastructure.

1° Recherches et moyens d'essais.

Il s'agit des moyens donnés à la Direction des Recherches et Moyens d'essais pour la poursuite d'études générales portant tant sur les techniques les plus évoluées que sur la mise en œuvre des équipements et champs de tir pour les engins modernes, soit :

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1966	1967	Différences.	1966	1967	Différences.
	(En millions de francs.)					
51-87. — Equipements..	297	336	+ 39	310,6	346,5	+ 35,9
52-87. — Investissements	35	37	+ 2	33	35	+ 2

Les augmentations prévues sont évidemment en rapport avec le développement des moyens concernant les engins.

2° Atome et engins.

L'évolution de 1966 à 1967 des autorisations de programme et des crédits de paiement concernant les études et les réalisations sur l'atome et les engins est la suivante :

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1966	1967	Différences.	1966	1967	Différences.
	(En millions de francs.)					
51-88. — Atome	2.657	2.580,5	— 75,5	2.539	2.858	+ 319
51-89. — Engins	1.012	1.245,6	+ 233,6	855	996,5	+ 141,5
51-90. — Centre d'expérimentations nucléaires.	632,5	581	— 51	775,5	688	— 67,5

Sur le plan des autorisations de programme, l'effort porte de plus en plus sur les engins.

ATOME

Les dépenses concernant les études et les réalisations sur l'atome apparaissent entrer dans une période relative de stabilité ; après les accroissements annuels relevés dans le passé, on constate, en effet, une réduction de 2,8 % pour les autorisations de programme.

L'augmentation de près de 13 % des crédits de paiement reflète les charges résultant des autorisations de programme allouées précédemment. Il semble, à ce point de vue, que les disponibilités du chapitre 51-89 permettent d'espérer une certaine aisance dans sa situation financière.

Le caractère essentiel de la réalisation de la F. N. S. en 1966 a été la mise en service du nouveau centre d'expérimentation du Pacifique en juin dernier.

Production de matières fissiles et fabrication des charges.

Le planning de la production d'uranium 235 à Pierrelatte est tenu ; l'usine haute (uranium à 25 %) fonctionne depuis mai 1966, l'usine très haute fonctionnera vers la fin de l'année ou le début de 1967.

Les premières livraisons d'uranium très enrichi pour les têtes nucléaires de la troisième génération et les réacteurs des sous-marins atomiques pourraient prendre place à partir du milieu de 1967.

Au 1^{er} juin 1966, le montant des dépenses concernant Pierrelatte s'élevait à 4.375 millions sur un devis révisé de 5.513 millions.

La production de plutonium à Marcoule est normale, avec contribution d'E. D. F. I et II de Chinon, E. D. F. III ayant donné lieu à quelques incidents.

Les essais de l'usine de traitement des combustibles irradiés de La Hague ont commencé.

Les réacteurs tritigènes Célestin I et II sont en cours de construction à Marcoule, tandis que l'usine de production de lithium, à Miramas, fonctionne suivant les prévisions.

La livraison des bombes nucléaires deuxième version de la première génération (Mirage IV) se poursuit ; le remplacement des bombes de la première version est commencé.

Expérimentations et essais des armes (chap. 51-90).

Les expérimentations ont pris place depuis juin dernier dans le centre du Pacifique, celui du Sahara étant définitivement fermé au 1^{er} janvier 1967.

Les essais ainsi réalisés tout récemment ont porté sur des charges nucléaires dites « dopées », d'abord de 120 kilos/tonnes, puis de 150 kilos/tonnes, enfin au début d'octobre de 250 kilos/tonnes.

Ces expérimentations doivent ainsi permettre la réalisation de la charge destinée à armer l'engin Sol Sol Balistique Stratégique (S. S. B. S.) de la deuxième génération qui doit devenir opérationnel en 1968.

Ce n'est qu'au cours de 1968 que l'expérimentation d'une charge thermonucléaire destinée à l'engin Mer-Sol Balistique Stratégique de la troisième génération sera susceptible d'être lancée.

Le montant des autorisations de programme concernant ces expérimentations et inscrites au budget de 1967 (chapitre 51-90) s'élève à 581 millions de francs au lieu de 632,5 millions de francs figurant au budget de 1966.

Cependant, ces autorisations sont sensiblement supérieures à celles prévues par la loi-programme elle-même ainsi que par le catalogue des programmes qui avait été remis à la délégation

de la Commission des Finances lors de sa visite du centre d'expérimentation du Pacifique en juin 1965 (soit 430 millions de francs en autorisations de programme compte tenu de la provision pour aléas constituée : 67 millions de francs).

Il est vrai que ces prévisions n'étaient formulées qu'approximativement ; en effet, l'année 1967, même si elle ne comporte pas de campagne de tir, risque d'entraîner des charges plus élevées que prévu en raison de la nécessité de procéder aux revisions des matériels et particulièrement aux grands carénages de bâtiments ayant participé à la première campagne de tir, ce qui atténue singulièrement la satisfaction que la lecture de ce budget pourrait nous procurer concernant la Marine.

ENGINS

La progression des autorisations de programme concernant les engins par rapport à 1966 est sensible, soit une majoration de 18,75 % ; les crédits de paiement accusent également une majoration de 16,5 %.

Les inconnues que constituent encore la réalisation, sinon de l'engin S. S. B. S., du moins de l'engin M. S. B. S. seraient de nature à rendre la situation du chapitre 51-89 assez critique.

En réalité, si au début des études il était estimé que le même tronc commun pourrait servir aux deux séries d'engins, il a fallu rapidement les différencier ; la revision des prévisions de financement modifiant les données du plan à long terme s'ensuivit, une première fois en 1965, une seconde fois en 1966, d'où des dépenses plus élevées.

Réalisation du centre d'essais des Landes.

L'infrastructure technique et la mise en place des équipements sont très avancés, ce qui permet la mise en service du centre en 1967 pour les tirs à très longue portée.

L'aménagement de la base-vie permettra bientôt le logement de 500 hommes de troupe.

En ce qui concerne les moyens d'observation, il est prévu que la mise en service du navire réceptacle « Henri Poincaré » ne sera pas assurée avant 1968 ; par contre, celle de l'escorteur d'escadre « Guépratte », affecté aux missions de télémesure, est effective à ce jour.

La transformation de l'escorteur rapide « Le Savoyard » et de trois appareils DC 7 est en cours.

La station des Açores dans l'île de Flores pourra commencer ses observations en fin 1966.

Les autorisations de programme ainsi accordées pour le C. E. L. s'élèvent à 650 millions de francs dont 150 millions de francs au titre de 1967.

*Réalisation de la F. N. S.
de la deuxième génération (S. S. B. S.)*

La fabrication des engins expérimentaux et leurs essais au centre d'essais des Landes ont commencé.

L'expropriation en Haute-Provence de la zone d'aménagement des silos et des postes de commande de tir a été effectuée ; les travaux de génie civil dureront deux ans.

En ce qui concerne l'infrastructure de soutien à aménager sur le plateau d'Albion et la base-vie qui sera implantée près de la ville d'Apt, les acquisitions domaniales sont en cours et les travaux ont commencé en septembre.

La livraison des premiers engins pourrait avoir lieu à partir de juin 1968.

L'estimation des dépenses globales d'aménagement de la base de lancement est de 429 millions de francs pour les opérations dont la Direction technique des engins est responsable (infrastructure opérationnelle) et de 165 millions de francs pour les opérations relevant de l'état-major de l'armée de l'Air (base support).

*Réalisation de la F. N. S.
de la troisième génération (M. S. B. S.)*

Sur le plan du réacteur atomique, les essais d'endurance du prototype à terre à Cadarache ont pleinement réussi ; les premiers appareillages du réacteur définitif ont été embarqués à bord du sous-marin « Le Redoutable » à Cherbourg, qui se trouve actuellement à 25 % d'avancement ; la recette de ce bâtiment est prévue pour 1968. Le planning de la réalisation de ce bâtiment semble être tenu. Ce sous-marin est construit en une seule pièce sur cale classique inclinée. Cette méthode tant soit peu archaïque entraîne, d'après des spécialistes, par rapport aux méthodes actuelles de construction en cale sèche, des suppléments de dépenses assez considérables qui ne doivent pas être inférieures à 10 millions de francs.

La mise en chantier du second sous-marin a eu lieu en avril 1966, celle du troisième prendra place en 1968, mais la présentation en recette de ces bâtiments ne s'effectuera pas avant 1970.

Le problème essentiel que pose la mise en service en 1969 du premier sous-marin atomique lanceur d'engins est le rendez-vous avec le type d'engin qui lui est destiné.

Les premiers essais sur caisson immergé sont encourageants mais encore fragmentaires.

Le sous-marin expérimental « Gymnote », qui a fini ses essais, se trouve maintenant à Toulon pour la mise au point de son système de lancement avant le démarrage des tirs d'engins intermédiaires à un, puis deux étages, qui auront lieu en 1967 et 1968 pour déboucher également, en 1968, sur les premiers tirs actifs.

Les données des expérimentations ne sont pas encore assez précises pour assurer que l'échéancier de la mise en place des engins M. S. B. S. à bord du « Redoutable » en 1969 pourra être tenu.

Armement atomique tactique.

Le chapitre 51-92 a été nouvellement créé en vue de recevoir l'inscription des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la constitution d'un armement atomique tactique.

Ce chapitre est doté de 210 millions de francs d'autorisations de programme et de 50 millions de francs de crédits de paiement, sans que la ventilation des crédits entre l'atome et les engins ait pu encore être précisée.

3° Autres investissements relevant de la délégation ministérielle pour l'armement.

Ces dépenses sont très diverses.

Les autorisations de programme nouvelles proposées sur le chapitre 52-85 — services centraux rattachés à la délégation ministérielle pour l'armement — sont en augmentation sensible, soit 9,7 millions de francs au lieu de 1 million de francs en 1966, du fait du regroupement de plusieurs organes techniques précédemment dispersés.

Il n'y a pas d'observation à formuler sur les autorisations de programme concernant le chapitre 52-90 (participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique) et le chapitre 58-81 (subvention au service des poudres).

4° Fabrications.

En dehors de la réalisation de la fin du programme de 64 hélicoptères « Allouette III » pour les besoins de l'Armée de Terre (chap. 53-92), les fabrications concernent le matériel de la Gendarmerie, du Service de Santé et des organismes interarmées.

Matériel de la Gendarmerie.

Les deux chapitres de matériel de la Gendarmerie sont en augmentation sensible, soit :

CHAPITRES	1966		1967	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En millions de francs.)			
53-51. — Matériel	20	20	34,5	27,7
53-52. — Habillement, couchage, casernement	2,7	3	4,5	4,5

Les autorisations de programme proposées en 1967, en progrès sur celles de 1966, vont améliorer les principaux besoins immédiats de la Gendarmerie, sans suffire, semble-t-il, à assurer la modernisation du parc, du fait de l'insuffisance des crédits alloués depuis plusieurs années.

Si l'on note l'amélioration de l'équipement de la Gendarmerie départementale, l'état d'usure des matériels routiers, qui ne sont renouvelés qu'après des kilométrages de 100.000 à 140.000 kilomètres, ainsi d'ailleurs que celui de nombreux engins de combat constitue un handicap.

Matériel du Service de santé (chap. 53-61):

Les autorisations de programme accordées en 1966 avaient été très sévèrement réduites en raison de la diminution des effectifs de l'Armée de Terre et du regroupement des formations hospitalières qui en était résulté.

Les autorisations nouvelles proposées en 1967, en augmentation (9 millions au lieu de 1,5 million), permettront de reprendre la constitution des stocks, le renouvellement du matériel sanitaire et l'amélioration des laboratoires d'études et de recherches.

Matériel des organismes interarmées (chap. 53-91).

Les autorisations de ces organismes, bases interarmées d'outre-mer, Mers-el-Kébir, Compagnie légère de transmissions du théâtre d'opérations Métropole-Méditerranée, Ecole d'application militaire de l'énergie atomique, à Cherbourg, sont en hausse sensible, soit 13,5 millions en 1967 contre 5 millions en 1966.

5° Infrastructure.

Les variations de crédits entre les budgets de 1966 et 1967 s'analysent de la façon suivante :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS DE PAIEMENT	
	1966	1967	1966	1967
	(En millions de francs.)			
54-51. — Gendarmerie	43	82,3	53,3	67,2
54-61. — Santé	16,5	20	16,8	24,3
54-64. — Service biologique et vétérinaire.	1,2	1	0,9	1
54-80. — Service de documentation exté- rieure et de contre-espionnage (nouveau)	»	2,7	»	2,9
54-81. — Subvention au Service des essences	»	0,4	1,4	0,3
54-82. — Acquisitions immobilières.....	1,3	5,7	1,7	5,7
54-91. — Logements militaires.....	31	44	40	66
54-92. — Infrastructure interarmées.....	26	17,1	8,9	20,8
55-81. — Infrastructure O. T. A. N. (partici- pation O. T. A. N. déduite).....	40,3	»	88,5	90,1

Gendarmerie.

Le programme de réalisation de casernements neufs se poursuit, à faible cadence il est vrai ; les autorisations de programme prévues pour 1967 seront réparties à raison de 77 millions pour la métropole et 5,3 millions pour l'outre-mer.

Le large étalement dans le temps des besoins à satisfaire rend inévitable, soit l'appel à l'aide des collectivités locales — il nous faut à ce sujet noter l'incohérence de ces appels : certaines municipalités ayant fait à la demande de l'armée des frais de construction pour la gendarmerie se sont vues presque aussitôt privées de leurs effectifs — pour hâter la construction de casernements au profit de la gendarmerie départementale, soit la prise de locations dans le secteur privé (8.767 appartements loués en 1966).

Sur les casernes existantes, 22 % sont dans un état grave de vétusté ; quant à l'équipement des logements, 31 % ne disposent pas de sanitaires et 70 % de salles d'eau.

M. Joseph Raybaud est intervenu en Commission pour souligner la précarité des conditions de logement des gendarmes ; il estime que l'Etat, qui paie des loyers pour les casernements dont il a chargé les collectivités locales, et assure le paiement de l'intérêt de l'annuité de l'emprunt, devrait construire ces casernements aux lieu et place des dites collectivités.

Service de santé.

Les crédits, qui restent sensiblement au même niveau qu'en 1966, sont destinés à poursuivre les travaux de rénovation du complexe « Bégin » à Paris, des hôpitaux militaires de Nancy, Versailles et Toulon.

Logements militaires.

L'un des facteurs sensibles de la condition militaire est bien celui des logements.

Une amélioration est certainement constatée dans ce domaine, mais il n'en reste pas moins qu'une crise aiguë demeure dans la région parisienne et dans les camps.

Je me fais, à ce sujet, l'interprète de notre collègue Maroselli qui, si sa santé lui avait permis d'être à la tribune à ma place, aurait évoqué le cas du déficit très grave des logements militaires à Luxeuil du fait de l'extension des activités de la base aérienne située près de cette ville ; des problèmes insolubles se posent à la Municipalité du fait de l'arrivée subite des familles du personnel muté.

Une solution a-t-elle été trouvée à ce problème, dont M. le Ministre des Armées a été directement informé par M. Maroselli ?

*
* *

Aucune observation importante n'est à faire sur les crédits prévus au titre de l'infrastructure interarmées, qui ont pour objet, en 1967, l'aménagement de l'Ecole d'application de l'Energie atomique à Cherbourg, l'Ecole polytechnique et les installations de l'Organisation mondiale interarmées des transmissions (O. M. I. T.).

Aucune nouvelle autorisation de programme n'est inscrite au titre de l'infrastructure interalliée du fait du retrait de la France des organes de l'O. T. A. N.

CHAPITRE III

SECTION AIR

Le montant des autorisations nouvelles de programme proposées pour les dépenses d'équipement de la Section Air, pour 1967, s'élève à 3.492, 7 millions, en augmentation de 22,6 % par rapport à 1966.

Les crédits de paiement prévus, soit 3.111,5 millions, accusent également une hausse de 6,9 %.

La répartition par grandes masses de ces crédits est la suivante :

	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS DE PAIEMENT		DIFFERENCES	
	1966	1967	1966	1967	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En millions de francs.)					
Etudes, recherches, prototypes	600	635	560	585,9	+ 35	+ 25,9
Investissements techniques et industriels...	137,6	127,5	122,6	152	— 10,1	+ 29,4
Fabrications (Armée de l'air)	1.954,7	2.550,2	2.030,7	2.128,7	+ 595,5	+ 98
Infrastructure	155,4	180	197,1	244,9	+ 24,6	+ 47,8
Totaux	2.847,7	3.492,7	2.910,4	3.111,5	+ 645	+ 201,1

Toutes les rubriques de la Section, sauf les investissements industriels, comportent donc des majorations, qui concernent surtout les fabrications.

Les perspectives de réalisation des objectifs de la seconde loi-programme peuvent s'analyser ainsi qu'il suit compte tenu des ouvertures de crédits prévues :

1° Constructions aéronautiques.

Etudes, recherches et prototypes (chap. 51-71).

L'augmentation des autorisations de programme par rapport à 1966 n'est que de 5 % environ.

La poursuite des études détermine l'enchaînement des fabrications dans les dix années à venir, dans une période où le plan de charge de l'industrie aéronautique s'avère fragile ; leur importance ne saurait donc être sous-estimée.

Il est à noter toutefois que le montant des autorisations de programme prévues à ce titre au budget est égal aux prévisions de la deuxième loi-programme pour 1967.

Fabrications de matériel aéronautique.

Du fait que la Direction technique et industrielle de l'aéronautique (D. T. I. A.) assure la surveillance des fabrications destinées aux trois Armées de l'Air, des Forces terrestres et de la Marine, l'ensemble des fabrications en cours sera examiné sous cette rubrique et nous renvoyons volontiers à l'excellent rapport de M. Hubert Germain sur ce sujet à l'Assemblée Nationale.

a) Armée de l'Air.

Les autorisations de programme nouvelles prévues sur le chapitre 53-72 sont en hausse de près de 40,9 % sur 1966, les crédits de paiement de 11,2 %, soit :

	1966	1967	DIFFERENCES
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme.....	1.392	1.961,7	+ 569,7
Crédits de paiement.....	1.455,2	1.618,7	+ 163,5

Elles concernent les opérations suivantes (en millions de francs) :

	Au titre de la loi-programme	Hors loi programme
<i>Mirage IV</i>	41	
<i>Mirage III</i> et successeurs.....	397	
Transall	650	
<i>Ecat (Jaguar)</i>	250	
Rechanges	215	
Aléas techniques.....		60
Rechanges		355
Renouvellement du parc aérien des liaisons ministérielles (achat de trois <i>Cessna 411</i> et d'un <i>Mystère XX</i>).....		13,7
	1.553	428,7
Totaux	1.981,7	

Mirage IV A. — La priorité donnée à la fabrication de cet avion, destiné aux Forces aériennes stratégiques, permet de prévoir qu'au 31 décembre 1967, 56 appareils sur les 62 prévus auront été livrés ; 40 de ces avions seront alors en service.

Cet appareil s'avère être un avion très réussi ; son adaptation récente pour le vol en basse altitude en augmente considérablement les moyens d'action.

Quand la Force nucléaire stratégique de la seconde génération, c'est-à-dire la mise en œuvre de la fusée terrestre *S. S. B. S.* vers 1968, sera devenue effective, le *Mirage IV* deviendra un excellent appareil pour les missions tactiques.

Mirage III. — Au 30 juin 1966, les 291 appareils des séries B, C, R, E commandés avant 1965 auront été livrés ; les 40 appareils commandés en 1965 et les 30 *Mirage III-E* commandés en 1966 seront livrés de juin 1967 à juin 1969 à la cadence de trois appareils par mois.

Une commande complémentaire de 40 *Mirage III-E* est prévue au budget de 1967, mais la décision dépendra des mesures qui seront prises pour le choix de l'avion polyvalent appelé à succéder au *Mirage III* après 1970.

Cet appareil donne entière satisfaction, d'autant plus que l'adoption du radar *CSF-Cyrano II* lui confère une polyvalence défense aérienne-tactique nucléaire.

Le choix du successeur du *Mirage III* dont la dernière loi-programme a prévu le démarrage de fabrication s'avère fort délicat.

Il semble bien que l'avion à décollage vertical soit abandonné devant des difficultés techniques sur lesquelles ont buté successivement les Américains, les Anglais et les Allemands. Mais les engagements jusqu'à fin 1965 étaient de 710 millions de francs et les crédits de paiements effectués de 550 millions de francs.

Il en est de même de l'appareil à géométrie variable, ce que, pour notre part nous regretterons davantage, ce type d'avion paraissant constituer la solution d'avenir pour les appareils supersoniques. Il nous a été dit que le prix de cet appareil serait trop élevé, de l'ordre de 50 millions de francs par unité, ce qui n'est cependant que du même ordre de grandeur que le prix du *Mirage IV*.

Le choix, qui doit être effectif ces prochains mois, portera plus vraisemblablement sur le *Mirage III-F*, initialement conçu comme banc d'essai du réacteur S. N. E. C. M. A.

Un tel avion aurait l'avantage de pouvoir être mis en fabrication dans un délai normal, mais le coût de sa réalisation apparaîtrait si élevé qu'il entraînerait des conséquences financières graves pour la réalisation du plan à long terme.

ECAT (Jaguar). — La disparition progressive des matériels aériens *F. 84* et *T. 33* avait conduit à définir en 1964 la réalisation d'un avion-école et d'appui tactique, qui devait être rustique, bon marché, capable de sortir en série dès 1970.

Le protocole du 17 mai 1965 a placé la construction de cet appareil sur le plan franco-britannique.

En fait, si l'appareil a été définitivement défini dans ses diverses versions, il est devenu plus complexe, plus lourd et de ce chef plus onéreux.

Le prototype a été commandé pour voler en fin 1968 ; la première série, qui comportera 150 appareils, devrait débuter en 1970, la mise en service des premiers appareils débouchant en fin 1971, une version aéronavale est susceptible d'être adoptée dans le cadre du troisième plan.

Son prix de revient (plus élevé que celui prévu) risque toutefois d'entraîner un étalement de sa fabrication dans le temps.

D'autant plus que les Britanniques, qui désirent un avion d'intervention et d'école alors que nous souhaitons un avion d'interception et d'école, sont moins pressés que nous et parlent de ne débuter le financement que dans trois ans, ce qui soulève de sérieux problèmes avec tous les aléas de la versatilité politique britannique.

Enfin des querelles internes auxquelles les constructeurs ne sont peut-être pas étrangers ont eu leurs échos à l'Assemblée Nationale où tenants et adversaires du F III et du Jaguar se sont affrontés.

Finalement les crédits du Jaguar, repoussés sur le budget de 1967 à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, ont été repris en séance publique et un accord franco-britannique sur lequel nous n'avons encore aucun détail a été conclu le 7 novembre.

Quoi qu'il en soit le financement de cet appareil a été avancé d'une année et la fabrication du prototype, qui ne devait prendre place qu'au budget de 1968, sera entreprise en 1967.

Transall. — La réalisation de cet appareil, construit en collaboration franco-allemande, est dans sa phase de fabrication de série ; 6 Transall de présérie volent actuellement au centre d'essai de Mont-de-Marsan.

Sur les 50 appareils destinés à l'Armée de l'Air française, 13 avions seront en service en fin 1967.

Toutefois, cette réalisation s'avère plus onéreuse que prévu, d'autant plus qu'il a fallu financer la mise au point de l'industrie aéronautique allemande, et alourdit l'exécution du plan à long terme ; les possibilités d'amortissement sur une série aussi réduite s'avèrent à nouveau ridiculement délicates.

b) *Fabrications pour l'Aéronautique Navale.*

La deuxième loi-programme ne prévoyait aucune tranche de nouvelles autorisations de programme en 1967 pour l'Aéronautique Navale ; en fait, l'insuffisance du financement a conduit à prévoir des compléments financiers dans le cadre même de la loi-programme, soit :

Bréguet Atlantic	60 millions.
Super Frelon	13 —
	<hr/>
Total	73 millions.

La réalisation de ces appareils suit son cours. La livraison de la première tranche de 20 avions Bréguet Atlantic, qui doivent progressivement remplacer les avions de grande exploration Neptune, a été effectuée ; la seconde tranche de 20 avions sortira à partir d'avril 1967.

Pour les hélicoptères Super Frelon, la série a été réduite à 23 appareils en plus des 4 appareils de présérie (soit 12 pour la Marine, 5 pour le C. E. P. et 6 en option pour la Marine) ; la livraison de ces hélicoptères a commencé et s'échelonna jusqu'en 1969.

Toutefois, si la mise au point de ces appareils s'est avérée difficile, leur prix de revient très élevé pourrait rendre hypothétique la levée de l'option des 6 appareils complémentaires destinés à la Marine.

L'Afrique du Sud cependant vient de commander 16 appareils de ce type.

c) *Fabrications aéronautiques pour les Forces terrestres.*

Les compressions d'autorisations de programme appliquées au budget de 1966 et à nouveau au budget de 1967 pour la réalisation de l'hélicoptère de manœuvre (Alouette IV) retarderont l'échelonnement des livraisons des 130 appareils de série qui devaient être achevés le 1^{er} janvier 1971 ; seulement 52 appareils de ce type auront été vraisemblablement livrés à cette date.

2° Autres équipements, fabrications et investissements.

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1966	1967	Différence.	1966	1967	Différence.
	(En millions de francs.)					
52-71 Equipements techniques et industriels	137,6	127,5	— 10,1	122,6	152	+ 29,4
53-51 Armement et munitions.....	120	122,5	+ 2,5	110	99	— 11
53-52 Matériel au sol.....	69,9	75	+ 5,1	69,9	73	+ 3,1
53-71 Télécommunications	312	321	+ 9	335,6	270	— 65,6
53-41 Matériel du Commissariat de l'Air.	60	70	+ 10	60	68	+ 8
54-61 Infrastructure	153	180	+ 27	190,7	241,9	+ 51,2
54-02 Acquisitions immobilières.....	2,4	>	— 2,4	6,4	3	— 3,4

La réduction des autorisations de programme pour les équipements techniques et industriels s'ajoute à celle déjà constatée en 1966.

Il est vrai que le chapitre 52-71 ne supporte plus, à partir de 1967, la charge budgétaire des investissements destinés à la réalisation de l'avion de transport supersonique, dont la réalisation se présente comme un gouffre financier.

Les autorisations prévues pour 1967 concernent essentiellement les investissements nécessaires aux centres d'essais en vol et dans les établissements de l'Etat (100 millions) ; la participation aux investissements dans l'industrie s'élève à 27,5 millions au lieu de 45 millions en 1966.

Les autorisations de programme du chapitre 53-51 concernant l'armement et les munitions sont du même ordre qu'en 1966 et portent essentiellement, suivant une proportion égale, sur les munitions classiques et les missiles (A. S. 30 notamment).

La fabrication des Matra 530, destinés à la version Mirage III et aux Crusader, doit être mise prochainement en route.

Pour le matériel de télécommunications, les opérations essentielles prévues en 1967 concernent la poursuite des opérations suivantes (chap. 53-71) :

— réalisation du programme des quatre « faisceaux hertziens » de l'opération « R. A. I. D. » (relais automatiques d'informations digitales) permettant d'assurer des liaisons à grande capacité sur grande distance ;

— réalisation de trois stations de radar tridimensionnel de grande portée « Palmier G » associé à l'opération Strida II pour la défense aérienne du territoire ;

— réalisation de 16 stations du système de traitement et de visualisation des données intéressant la défense aérienne Strida II et sur lequel est basé le système de commandement Vauban pour l'Armée de l'Air.

Les crédits prévus sur le chapitre 54-61 pour les travaux et les installations des bases sont en augmentation sensible sur 1966 ; ces crédits sont essentiellement consacrés à la mise en œuvre des bases et environnements de la Force nucléaire stratégique (76 millions) et à l'aménagement et l'équipement des diverses bases tactiques et logistiques (90 millions), auxquelles avaient été affectés en 1966 des crédits insuffisants pour le maintien de leur potentiel militaire. Encore faudrait-il en bonne logique ajouter une part des crédits destinés à l'Informatique et destinés à l'Armée.

3° Situation de l'industrie aéronautique.

L'évolution des commandes d'armement joue un rôle essentiel dans l'activité de l'industrie aérospatiale du fait de la polyvalence des fabrications pour le secteur civil et le secteur militaire.

La situation de cette industrie reste toujours hypothétique dans l'avenir.

Après une progression rapide de ses effectifs et de son chiffre d'affaires, qui lui ont permis de conquérir une position excellente sur le marché international, l'industrie aérospatiale, dans l'état actuel des perspectives d'exportation à court terme et du plan

de charge des fabrications militaires, risque de subir vers 1968 un fléchissement après la fin des programmes Atlantic et Transall qui apportent encore une charge notable à cette industrie en 1966 et 1967.

Cependant, de nouveaux programmes doivent redonner une activité à cette industrie à partir de 1969 : programmes Jaguar, engins Milan, Hot et Roland sur le plan militaire, programmes Concorde, éventuellement Air bus sur le plan civil, dans la mesure où les crédits astronomiques consacrés au Concorde ne vont pas handicaper sérieusement des études pourtant indispensables d'un moyen courrier à grande capacité.

Le problème de l'industrie aérospatiale est donc de nature à déborder celui du budget des Armées.

Néanmoins, il est évident que la mise en fabrication, après 1970, de l'appareil destiné à remplacer le *Mirage III* et une partie de la flotte de l'Aéronautique navale sera un facteur important de l'activité industrielle aéronautique.

De même, sur le plan de l'industrie électronique, la part relative des programmes militaires, qui avait atteint 70 % de cette activité en 1960, est descendue à 60 % en 1965 pour s'établir aux environs de 50 % en 1970.

L'activité de l'industrie électronique a inévitablement subi le contre-coup de la contraction de certains programmes militaires, et pourtant, elle conditionne de façon absolue certaines de nos exportations d'appareils civils : *Mystère 20* et *Caravelle*, par exemple.

CHAPITRE IV

SECTION FORCES TERRESTRES

Les autorisations de programme nouvelles proposées pour les équipements des Forces Terrestres s'élèvent à 2.482,9 millions de francs, soit une augmentation de 17 % sur le budget de 1966, les crédits de paiement atteignant 1.721,4 millions, soit une réduction de près de 2 %. Ces crédits ne représentent que 28,5 % de l'ensemble des crédits attribués à cette section sur les titres III et V.

Ils se répartissent, par grandes masses, de la façon suivante :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1966	1967	Différence.	1966	1967	Différence.
	(En millions de francs.)					
Etudes, recherches et prototypes.	277	273	— 4	252	262,1	+ 10,1
Investissements techniques et industriels	»	»	»	»	0,6	+ 0,6
Fabrications	1.607,7	2.006	+ 398,1	1.237,5	1.205	— 32,5
Infrastructure	237,3	203,9	— 33,4	265,9	253,7	— 12,2
Totaux	2.122	2.482,9	+ 360,9	1.755,4	1.721,4	— 34

L'augmentation sensible concernant les autorisations de programme afférentes aux fabrications ne permet cependant pas de mettre fin au retard pris dans la réalisation du programme de renouvellement de l'équipement des Forces Terrestres, retard dont nous avons déjà fait une large mention lors de la discussion du budget de 1966.

L'examen des différents chapitres d'équipement des Forces Terrestres donne, en effet, lieu à diverses remarques :

1° Etudes, recherches et prototypes (chapitres 51-71 et 51-91).

Les autorisations de programme prévues en 1967 correspondent aux prévisions de la loi-programme ; elles doivent porter à la fois sur les études d'armements classiques et sur celles concernant les petits engins, les armes nouvelles et la détection.

Cependant, il s'avère que les crédits prévus, trop insuffisants, seraient de nature à laisser craindre un plafonnement dans la poursuite des études de base.

2° Fabrications.

Les fabrications se répartissent ainsi :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1966	1967	Différence.	1966	1967	Différence.
	(En millions de francs.)					
53-71 Armement	1.437,7	1.838	+ 400,1	998,5	974	— 24,5
53-91 Matériels divers	78	45	— 33	95	82,3	— 12,7
53-41 Habillement, couchage, ameublement	92	123	+ 31	144	148,7	+ 4,7
Totaux	1.607,7	2.006	+ 398,1	1.237,5	1.205	— 32,5

Fabrications d'armement.

Le principe posé par la seconde loi-programme avait été la constitution de cinq divisions modernes mécanisées, d'une division d'intervention et d'une force de défense opérationnelle, mais, faute de financement suffisant, la même loi avait reporté en fin de plan la réalisation de l'armement nécessaire ; rappelons que le rythme prévu des fabrications ne devait être que de 14 % de 1965 à 1967, pour se relever à 57 % de 1968 à 1970 et 29 % après 1970.

Les compressions des tranches d'autorisations de programme prévues annuellement par la loi-programme ont rendu caduc cet échéancier.

En réalité, l'effort financier nécessité pour la réalisation de la F. N. S. et également pour satisfaire le coût élevé des fabrications aéronautiques en particulier s'est traduit par un étalement dans la fabrication des armements destinés aux Forces terrestres.

Déjà en 1966, une différence de plus de 20 % en moins avait été constatée entre les autorisations de programme prévues par la loi-programme et celles effectivement allouées.

En 1967, la situation apparaît la suivante :

	LOI-PROGRAMME tranche 1967 (sans les études).	BUDGET 1967	
		Opérations loi programme.	Opérations hors loi-programme (pour mémoire).
(En millions de francs.)			
Munitions, engins et missiles.	583	(1) 414,7	201,3
Transmissions et électronique.	214	137,5	40
Véhicules de combat (blindés 30 et 13 tonnes).....	920	669	33
Véhicules non blindés techni- ques et spéciaux.....	185	164	53
Armement léger.....	25	19,5	2,5
Matériel de génie.....	82	59	13
Divers	»	17,5	35
Totaux	2.009	1.481,2	377,8

(1) Dont 210 millions inscrits à la section commune au titre de l'armement atomique tactique (chap. 51-02).

Les opérations hors programme mises à part, il ressort que les autorisations de programme concernant les opérations fixées par la loi-programme en 1967 sont inférieures de 25 % aux prévisions de cette loi.

Cet état de choses se répercute sur la cadence des fabrications d'armement.

Chars AMX 30. — La loi-programme prévoyait la fabrication de 900 chars pendant la période 1965-1970 ; actuellement, 260 chars ont été commandés et les premiers chars de la série sont sortis de chaîne en juin 1966, mais la cadence de fabrication a été réduite à 10 chars par mois, encore qu'il soit question de la porter à 11 par mois sur 11 mois.

Cette cadence permet d'équiper deux régiments seulement par an ; en 1970, à la fin du plan, on peut estimer que 50 % seulement de la mécanisation des cinq divisions sera effectuée.

Matériels AMX 13 et matériels blindés. — La livraison des chars légers de combat commandés au titre de la première loi-programme suit son cours ; ces livraisons atteindront 25 par mois à partir du premier trimestre 1967.

Cette cadence permettra d'équiper trois régiments par an.

La fabrication des 700 dérivés AMX 13 prévus par la seconde loi-programme sera étalée largement après 1970, à moins qu'elle ne soit même réduite en nombre.

Véhicules routiers. — La cadence de production des chaînes de fabrication des véhicules tactiques Berliet, Simca, Marmon, Unimog, a été réduite au minimum des possibilités industrielles (80 par mois).

Matériel de génie. — (Matériels de franchissement Gillois.) La fabrication, tant à l' Arsenal de Lorient qu'en Allemagne, suit son cours ; la livraison des matériels a subi des retards.

Autres fabrications d'armement. — Les commandes de missiles AC et AA et de munitions de chars ont été réduites ou étalées dans le temps ; il en est de même pour les commandes de mitrailleuses de 20 mm.

Le démarrage du programme Pluton pour l'armement atomique tactique a été retardé, mais ce retard est dû autant aux difficultés de financement qu'aux modifications profondes envisagées dans la structure de cet engin dont la portée maximum pourrait être portée de 60 à 150 kilomètres et le nombre des engins à approvisionner accru, avec un prix unitaire évidemment plus lourd.

Le retard qui sera ainsi apporté à la modernisation de l'équipement des cinq divisions mécanisées et de la division d'intervention pose le problème de déterminer comment seront réparties les livraisons progressives des nouveaux matériels.

*Fabrication de matériels divers,
habillement, couchage et casernement.*

L'effort financier pour le renouvellement des matériels nécessaires à la vie courante des Forces terrestres et relevant de l'Intendance, du Service du Matériel, du Génie et des Transmissions, est en réduction notable par rapport aux années 1965 et 1966.

Par contre, les crédits nécessaires à l'habillement, au couchage et à l'ameublement sont en hausse sensible et concernent essentiellement les effets d'habillement.

3° Infrastructure.

Les dépenses prévues d'infrastructure se répartissent ainsi :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1966	1967	Différence.	1966	1967	Différence.
(En millions de francs.)						
54-41 Service de l'intendance.....	5	5	»	6,5	4,4	— 2,1
54-51 Service du matériel.....	8,5	8,5	»	6,3	5	— 1,3
54-52 Service des transmissions.....	12,7	13,5	+ 0,8	12,6	10,1	— 2,5
54-61 Service du génie.....	210,2	176,9	— 33,3	226,4	219,6	— 6,8
54-62 Acquisitions immobilières.....	0,8	»	— 0,8	14	14,5	+ 0,5

Pour l'Intendance, les crédits concernent surtout, et à nouveau, le regroupement des magasins régionaux d'habillement de Rennes et Metz, comme suite aux mesures de réorganisation de l'implantation des Forces terrestres.

En ce qui concerne les travaux exécutés au titre du Génie, les autorisations de programme, en réduction sensible par rapport

à 1966, concernant particulièrement les logements et casernements, soit (en millions de francs) :

Révalorisation des casernements.....	60,8	}	110,8
Casernements neufs	35		
Logements de sous-officiers	15		
Ecoles et Coëtquidan			30
Divers en métropole			27,1
Divers en Allemagne et Outre-Mer			9
			<hr/>
Total			176,9

La construction des casernements neufs (15.000 places), entreprise dès 1963, sera achevée en 1968 ; la rénovation des casernes anciennes (150.000 places) a été fractionnée par tranches de 50.000 places ; la réalisation de la première tranche s'étale de 1965 à 1970 ; à cette cadence, le reste ne pourrait être achevé avant 1980.

Sur les 15.000 chambres prévues pour sous-officiers célibataires, 5.000 sont déjà construites.

4° Evolution de l'activité des Etablissements de l'Armement.

La revision des plans de charge des établissements relevant de la Direction Technique des Armements Terrestres, en liaison avec la réduction des programmes militaires de fabrication, suit son cours dans le cadre de la réalisation du plan à long terme.

Le bilan des transferts des établissements industriels en excédent aux besoins, effectués jusqu'à présent, peut s'établir ainsi qu'il suit :

— transfert au secteur privé ou semi-privé ou à d'autres départements ministériels des ateliers du Havre, Limoges, Châtelleraut (conversion partielle), Valence, Saint-Florentin, etc. ;

— fermeture des installations industrielles de l'Atelier de Puteaux et de l'Etablissement de Satory, dans le cadre du plan d'allègement des implantations industrielles en région parisienne ;

— transfert à la Direction technique des constructions navales de l'Etablissement d'expériences techniques de Toulon (concentration d'activités) ;

— étude en cours des transferts des Etablissements d'Irigny dans la banlieue lyonnaise et de l'Atelier de Mulhouse.

Le regroupement des activités des établissements maintenus dans le cadre de la Délégation Ministérielle pour l'Armement se poursuit : concentration des fabrications de munitions, au Mans et à Toulouse pour les cartouches, Rennes pour les douilles, Tarbes et Lyon pour les obus, Salbris pour les chargements, Bourges pour les fusées et artifices, spécialisation de la manufacture d'armes de Tulle pour la fabrication des armes de petit et moyen calibres, spécialisation de la manufacture de Saint-Etienne pour la production des petits missiles et des Entacs, groupement des productions de la famille des AMX 13 et AMX 30 dans les établissements de Roanne, Tarbes et Bourges, les moteurs étant toutefois fabriqués par la S.A.V.I.E.M. à Limoges dans les locaux de l'ancien établissement.

Le pourcentage d'utilisation des potentiels des établissements de la D. T. A. T. est en légère hausse par rapport aux années antérieures, sauf pour le secteur munitions où la production reste au même niveau.

CHAPITRE V

SECTION MARINE

Les autorisations de programme nouvelles inscrites à la Section Marine pour 1967 se montent à 2.085 millions, soit une augmentation de 33 % par rapport à 1966 ; les crédits de paiement s'élèvent à 1.872,5 millions, en augmentation de 16 %.

La répartition des crédits proposés est la suivante :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1966	1967	Différence.	1966	1967	Différence.
	(En millions de francs.)					
Etudes, recherches et prototypes..	113	144	+ 31	92	103,5	+ 11,5
Investissements techniques et industriels	62	38,2	— 23,8	47	50	+ 3
Fabrications	1.317,5	1.863,3	+ 545,8	1.393,9	1.640,6	+ 246,7
Infrastructure	74	39,6	— 34,4	80	78,5	— 1,5
Totaux	1.566,5	2.085,1	+ 518,6	1.612,9	1.872,6	+ 259,7

Deux remarques préliminaires sont à effectuer concernant les crédits de la Section Marine.

En premier lieu, l'augmentation constatée en 1967 pour les autorisations de programme fait suite à la réduction très importante appliquée au budget de 1966.

D'autre part, il a été décidé de regrouper l'ensemble des dépenses concernant la réalisation de la Force Nucléaire Stratégique constituée par les sous-marins atomiques lanceurs d'engins à l'arti-

cle 4 du chapitre des constructions neuves 53-71 ; il s'ensuit des transferts d'autorisations de programme anciennes des autres chapitres.

Soulignons en préambule que la flotte du Pacifique soumise à un rythme intense va se trouver d'ici un ou deux ans dans un état tel que son renouvellement s'imposera, ce qui rend quelque peu illusoire l'amélioration apparente de la situation actuelle de notre marine.

L'analyse des divers chapitres d'équipement permet de présenter ainsi la situation des constructions neuves de la Flotte et de l'Aéronautique navale.

1° Etudes, recherches et prototypes.

Les autorisations de programme proposées sur le chapitre 51-71 sont en augmentation sensible sur le budget de 1966, soit 27 %, et dépassent légèrement les prévisions figurant à ce titre dans la loi-programme (144 millions au lieu de 134).

Les études concernent plus spécialement les équipements pour sous-marins, les télécommunications et les armes nouvelles (système d'armes Malafon : engin anti-sous-marins, Masurca : anti-aérien, engins de surface de courte portée, torpilles à très hautes performances, etc.).

2° Investissements techniques et industriels.

Les autorisations de programme prévues au chapitre 52-71 apparaissent en réduction du fait du transfert au chapitre 53-71 de l'ensemble des crédits afférents aux investissements nécessaires à la réalisation des sous-marins atomiques et à leurs environnements.

Les autres autorisations nouvelles portent sur l'amélioration des installations immobilières, équipements portuaires, gros outillage des divers ateliers de la D. T. C. N. ; leur accroissement

sensible (45 millions au lieu de 36) doit permettre une amélioration des investissements qui étaient estimés, ces dernières années, insuffisants par rapport aux besoins de modernisation des moyens industriels.

3° Constructions navales et fabrications.

Le tableau suivant indique les variations des crédits entre 1966 et 1967 :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1966	1967	Différence.	1966	1967	Différence.
53-71 Constructions neuves de la Flotte	891	1.377,7	+ 486,7	585	897,6	+ 312,6
53-51 Matériel de série de l'aéronautique navale.....	148	245	+ 97	543	480	— 63
53-72 Munitions	181	221	+ 40	171	175	+ 4
53-73 Equipements militaires.....	46	— 38	— 84	47	35	— 12
53-61 Service technique des transmissions	19	24,5	+ 5,5	15,9	17,8	+ 2
53-41 Habillement	32,5	33	+ 0,5	32	35	+ 3

a) Constructions neuves de la Flotte.

Le chapitre 53-71 — Constructions neuves — bénéficie donc d'une majoration de 56 % ; toutefois, le surplus de 486,7 millions comporte, à concurrence de 407,6 millions, les effets de la prise en charge à l'article 4 nouveau de l'ensemble des dépenses d'environnements de la F. N. S. Marine, réparties entre plusieurs chapitres dans les budgets précédents.

Les autorisations de programme nouvelles concernant les constructions neuves se répartissent ainsi :

	PREVISIONS de la loi-programme.	BUDGET 1967	
		Autorisations nouvelles.	
		Au titre de la loi-programme.	Hors loi-programme.
(En millions de francs.)			
<i>1) Opérations loi-programme.</i>			
Sous-marins nucléaires et environnements	471	609	
5 corvettes (3 ^e tranche).....	163	193	
2 sous-marins type « Daphné » (3 ^e tranche).....	»	26	
5 chasseurs de mines.....	52	64	
Refonte des sous-marins type « Narval » (3 ^e tranche).....	37	35	
Refonte et modernisation des escorteurs et systèmes de détection	146	172	
 <i>2) Opérations hors loi-programme.</i>			
Petits bâtiments de région....			33
Aléas et réévaluations.....			87,1
Rechanges			10
Bâtiments de servitude.....			20
Totaux.....	869	1.099	150,1
Pour mémoire : transferts d'autorisations anciennes concernant les environnements des sous-marins atomiques.....		128,6	
Total du chapitre 53-71.....		1.377,7	

La différence entre les prévisions de la loi-programme et les propositions faites pour 1967 au titre de la même loi, soit au total 230 millions, concerne essentiellement la réalisation du programme de sous-marins atomiques et leurs environnements (138 millions) ainsi que la refonte et la modernisation des escorteurs.

La situation de ces diverses constructions peut se résumer ainsi :

Force nucléaire stratégique. — Le degré d'avancement des sous-marins atomiques lanceurs d'engins a été évoqué dans l'exposé concernant les crédits de la Section commune.

Bâtiments classiques du programme. — La frégate « Suffren » se trouve à 90 % d'avancement ; les essais de recette de ce bâtiment ont lieu depuis décembre 1965 ; la seconde frégate « Duquesne » est à 62 % d'avancement ; l'étalement des travaux est tel que sa présentation en recette n'est pas prévue avant juillet 1968.

Après les réévaluations techniques dont ont bénéficié ces deux bâtiments de 5.300 tonnes lors des budgets précédents, il ne semble plus que leur financement pose de nouveaux problèmes dans l'avenir.

La réalisation de la construction des cinq corvettes prévues par la loi-programme a été retardée.

Le premier de ces bâtiments, l'« Aconit », a été mis en chantier à Lorient le 1^{er} janvier 1966, mais son avancement n'était qu'à 1 % en août 1966.

La mise en recette des quatre autres bâtiments prendra place entre 1967 et 1970, et la présentation en recette de l'ensemble s'échelonnera de 1970 à 1975.

Ces navires de 3.200 tonnes seront, en définitive, sur le plan du tonnage, des bâtiments aussi importants que les escorteurs d'escadre actuels ; ils seront munis du système d'exploitation automatique des données, d'engins Malafon, de torpilles A S M et de canons automatiques de 100 ; toutefois, le coût de leur réalisation apparaît plus élevé que les prévisions initiales (de l'ordre de 25 % en plus).

La construction des deux sous-marins type « Daphné » du programme est étalée ; leur état d'avancement actuel n'est qu'à 3 et 1 %, et leur présentation en recette n'est pas attendue avant juillet 1969 et mars 1970.

La modernisation des escorteurs d'escadre et escorteurs, ainsi que la refonte des appareils propulsifs des sous-marins type « Narval » suivent leur cours et seront achevées d'ici deux ans.

La construction du transport ravitailleur de munitions « Achéron » et du bâtiment de soutien logistique « Loire », qui appartiennent à la tranche navale de 1961, arriveront à leur terme, après une cadence de travaux très réduite, au cours de 1967.

Au contraire, les travaux concernant le deuxième transport de chalands de débarquement type « Ouragan », et réalisés sur les crédits de la Dircen, sont menés activement du fait que ce bâtiment est destiné à assurer les transports pour le compte du C. E. P. à la place du T. C. D. Foudre, arrivé à bout de souffle.

Le tonnage de la Flotte en service ne subit pas de grandes variations, soit :

1 ^{er} janvier 1965	324.325 tonnes.
1 ^{er} janvier 1966	316.649 —
1 ^{er} janvier 1968 (prévisions).....	351.080 —

Toutefois, il y a lieu d'indiquer que l'importance de ce tonnage ne doit pas faire illusion, car une part notable concerne des bâtiments logistiques, pétroliers ou transports acquis pour les besoins du Centre d'expérimentation du Pacifique.

En réalité, le ralentissement de la cadence de construction des corvettes ne fera qu'aggraver, lors du démarrage du troisième plan à partir de 1970, le problème financier que posera inéluctablement le remplacement de la Flotte de surface.

b) Matériel de série de l'Aéronautique Navale.

La situation des fabrications d'appareils pour les besoins de l'Aéronautique Navale a été déjà exposée avec l'examen des crédits de la Section Air.

Le remplacement progressif des anciens appareils P 2 V 6, P 2 V 7 « Neptune » par les nouveaux appareils Atlantic permettra de maintenir, et même d'accroître les moyens d'exploitation maritime à grande distance.

Par contre, pour les avions embarquables Alizé, Etendard IV et Crusader, qui ne pourront pas poursuivre normalement leurs missions au-delà de 1972, le problème de leur remplacement se pose avec de plus en plus d'acuité; une décision s'imposera à cet

effet à brève échéance pour déterminer s'il sera donné suite à la navalisation de l'avion Jaguar pour remplacer les Etendard IV et à celle de l'avion à géométrie variable ou du Mirage F pour le remplacement des Crusader.

c) *Autres fabrications.*

Les autorisations de programme concernant les fabrications de munitions, torpilles et armes nouvelles sont à nouveau en accroissement, de 22 % (chapitre 53-72).

Celles concernant les équipements militaires (chapitre 53-73) accusent une réduction sensible, due au transfert au chapitre 53-71 d'un montant de 86,5 millions concernant la réalisation de la future station V. L. F. en cours d'exécution pour les besoins de la F. N. S. Marine.

Il est prévu, comme les années précédentes, une autorisation de programme spéciale pour l'achat d'équipements océanographiques et de gravimétrie (2 millions) pour les besoins de la mise en œuvre de la même F. N. S. Marine.

Les équipements prévus pour le Service technique des Transmissions et la constitution de stocks d'habillement ne soulèvent pas d'observation.

4° **Infrastructure.**

La répartition des crédits proposés est la suivante :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS DE PAIEMENT		
	1966	1967	Différence.	1966	1967	Différence.
	(En millions de francs.)					
54-41 Commissariat de la Marine.....	9	5	— 4	6	7	+ 1
54-51 Bases de l'Aéronautique navale..	20	20,5	+ 0,5	18	21	+ 3
54-61 Travaux et installations des travaux maritimes.....	44,7	12	— 32,7	55,4	48	— 7,4
54-62 Acquisitions immobilières.....	0,3	2,1	+ 1,8	0,6	2,5	+ 1,9

Les autorisations de programme prévues au titre des Bases de l'Aéronautique navale concernent surtout les ateliers techniques et bâtiments divers de la nouvelle base de Landivisiau mise en service.

Le chapitre 54-61 — travaux maritimes — est en réduction du fait du transfert au chapitre 53-71 d'un montant de 36 millions de francs d'autorisations de programme anciennes concernant la réalisation des environnements portuaires et industriels à aménager sur l'île Longue dans la rade de Brest, près de Crozon, et qui conditionnent la mise en service des futurs sous-marins atomiques et le stockage des missiles. Les décrets d'expropriation des terrains ont été pris ; les travaux de génie civil commenceront au début de 1967 pour se terminer en 1969.

Les autorisations nouvelles concernant le chapitre 54-61, et qui se montent à 48 millions, concernent surtout divers investissements dans les arsenaux de Brest et Lorient et le regroupement des écoles de la Marine.

5° Plan de charge des Arsenaux de la Marine et des Etablissements de la Direction technique des constructions navales.

Le plan de charge des Arsenaux de la Marine ne posera pas de problème en 1967 du fait qu'aux programmes de constructions neuves et de réparations de bâtiments de ces Etablissements viendront s'ajouter les travaux importants d'entretien qui seront à exécuter sur les bâtiments du Centre d'expérimentation du Pacifique entre les deux campagnes de 1966 et de 1968.

Néanmoins, il est toujours à craindre une baisse de l'emploi vers 1970, particulièrement à l'Etablissement de Ruelle et, dans une moindre mesure, à Lorient et Brest.

L'activité du port de Cherbourg, spécialisé dans la construction des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, est assurée au-delà de 1970.

L'orientation du port de Toulon vers l'entretien de la Flotte et les études devrait permettre de maintenir une charge acceptable au cours des années à venir ; toutefois, il est nécessaire de préciser que l'entretien, financé sur le titre III du budget, ne fait pas l'objet d'une planification à long terme et est essentiellement basé sur les prévisions d'activité de la Flotte, sujettes à des variations.

La complication croissante des techniques et des études entraîne, pour les Arsenaux de la Marine, un accroissement des cadres techniques et de techniciens, qui sera compensé par une

diminution de l'effectif des ouvriers des catégories manuelles et professionnelles les plus basses.

L'utilisation du potentiel industriel des Etablissements de la Marine relevant de la Direction technique des constructions navales reste élevée, sous réserve d'une certaine dégradation qui s'est fait jour ces dernières années dans l'équipement industriel par suite de l'insuffisance des crédits d'investissement et dont les effets pourraient avoir, dans l'avenir, de fâcheuses conséquences si l'on n'y portait pas remède suffisamment à temps.

**MODIFICATIONS APPORTEES LORS DES DEBATS
A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

En fin de débats de la première lecture à l'Assemblée Nationale, le Gouvernement a déposé un amendement destiné à dégager sur le titre V du budget des Armées les crédits nécessaires à la majoration de la subvention à verser à la S. N. C. F. sur le titre III en vue du rétablissement du bénéfice du quart de place au profit des jeunes gens du contingent partant en permission de fin de semaine.

L'Assemblée Nationale vota la proposition du Gouvernement de réduire, à cet effet, de 15 millions le montant des autorisations de programme et de 8 millions le montant des crédits de paiement du titre V sans que des détails aient été donnés sur l'imputation de ces mesures. Votre Commission a pris des dispositions traduisant son mécontentement sur ce sujet. (Voir : Dispositions spéciales.)

D'autre part un amendement de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale supprimant les crédits destinés à permettre d'avancer d'un an le lancement du « Jaguar » a été retiré après intervention du Gouvernement.

CONCLUSION

Le budget d'équipement de l'Armée traduit à la fois la fragilité des options prises dès la première loi programme devant l'évolution de l'équilibre des forces mondiales.

Les dépassements enregistrés sur certains chapitres hypothèquent de façon dangereuse des réalisations nécessaires et si dans son ensemble le poids du budget militaire ne paraît pas abusif, sa ventilation interne risque d'affecter gravement les perspectives les plus raisonnables.

Enfin, devant les problèmes de plus en plus complexes, les prix de plus en plus exorbitants de certaines de ces réalisations, la coopération européenne pour la construction d'engins et pour l'environnement de même que la collaboration occidentale internationale semblent revêtir une importance capitale.

ANNEXES

ANNEXE I

EXECUTION DE LA SECONDE LOI-PROGRAMME

Autorisations de programme prévues par la loi de programme (tranches annuelles), ouvertes en 1965, 1966 et demandées pour 1967 (en millions de francs), sans les provisions pour aléas techniques.

	1965		1966		1967	
	Prévues.	Ouvertes.	Prévues.	Ouvertes.	Prévues.	Demandées.
<i>Recherches. — Etudes générales :</i>						
Recherches	126	126	129	129	133	151
Etudes générales.....	145	145	315	230	315	171
	271	271	444	359	448	322
<i>Propulsion et armes nucléaires :</i>						
Production de matières fissiles.....	1.206	1.206	1.324	1.309	1.348	1.152
Etudes et fabrications des armes....	762	762	830	854	913	993
Expérimentations et essais des armes.	835	835	612	632,5	430	581
Propulsion nucléaire.....	45	45	50	50	50	50
	2.848	2.848	2.816	2.845,5	2.741	2.776
<i>Engins vecteurs :</i>						
Etudes, fabrications, déploiement....	640	640	660	807	578	1.093
Propulsion	120	120	125	125	135	146
Champ de tir et essais.....	139	139	145	175	160	195
Utilisation militaire de l'espace.....	60	60	70	50	80	24,5
	959	959	1.000	1.157	953	1.458,5
<i>Matériels aéronautiques :</i>						
Etudes	430	430	500	500	555	546
Mirage IV (environnements et équipements)	741	741	550	510	510	583
Transall	300	300	400	400	400	650
Mirage III	510	510	185	454	435	397
Mirage III-V	150	150	400	»	250	»
E.C.A.T.	»	»	»	»	»	250
Bréguet Atlantic	613	613	»	»	»	60
Super Frelon	215	215	»	»	»	13
Hélicoptères de manœuvre.....	203	203	145	118,5	170	182
Drone	5	5	12	16	37	31
Engins sol-sol et sol-air.....	»	»	»	»	»	Voir Forces terrestres.
	3.167	3.167	2.192	1.998,5	2.357	2.712

	1965		1966		1967	
	Prévues.	Ouvertes.	Prévues.	Ouvertes.	Prévues.	Demandées.
<i>Matériels terrestres :</i>						
Etudes	240	240	281	243,5	272	238,8
Chars de 30 tonnes.....	105	105	357	295	368	354
Autres blindés (13 tonnes, A. M. L., etc.)	7	7	209	56	552	315
Véhicules tactiques et spéciaux.....	19	19	156	155,7	185	164
Engins tactiques et feux.....	>	>	10	5	186	(1) 210
Missiles A.C. et A.A., munitions de chars.....	187	187	209	236	397	204,7
Transmissions	148	146	185	146,6	214	155
Génie	57	57	28	28,7	82	59
Armement léger.....	8	8	25	19	25	19,5
	769	769	1.438	1.185,5	2.281	1.720
<i>Bâtiments de combat:</i>						
Etudes	100	100	109	113	134	144
Sous-marins atomiques et environnements	249	249	252	252	471	609
Corvettes	5	5	90	75	163	193
Sous-marins type Daphné.....	25	25	70	44	>	26
Sous-marin de hautes performances.....	>	>	>	>	>	>
Dragueurs et chasseurs.....	11	11	29	>	52	64
Refonte escorteurs	171	171	302	302	148	172
Refonte sous-marins type Narval...	38	38	37	37	37	35
	599	599	889	823	1.003	1.243
Total général.....	8.613	8.613	8.779	8.368,5	9.783	10.231,5

(1) Fait l'objet d'un chapitre nouveau à la Section commune (chap. 51-52).

ANNEXE II

EXTRAIT DU JOURNAL « LE FIGARO » DU 7 NOVEMBRE 1966

**Les gardes rouges : la guerre contre les Etats-Unis aura lieu,
ce n'est qu'une question de temps.**

Pékin, 6 novembre (A. F. P., A. P., Reuter, U. P. I.). — « La révolution culturelle est une grande manœuvre, une préparation pour la guerre du peuple... il faut le dire : une guerre entre la Chine et les Etats-Unis aura lieu certainement. Ce n'est qu'une question de temps », écrit le journal *Hung-Wei Ping Pao*, organe des « gardes rouges ».

« Nos gardes rouges ne sont pas seulement des groupes révolutionnaires à l'intérieur du pays, ce sont également des formations révolutionnaires internationales », souligne l'organe chinois.

« L'humanité libérée transformera le monde par les idées de Mao Tsé-toung. Pour assumer cette tâche, les gardes rouges vont jouer le rôle de la force de réserve appuyant l'armée populaire de libération. »

Une persécution faciste.

Analysant ensuite la situation au sein du mouvement des gardes rouges, le document déclare que « les controverses qui se produisent parmi les gardes rouges reflètent les conflits opposant deux lignes à l'intérieur du Comité central du parti communiste chinois et dans le parti tout entier. »

« La nouvelle direction révisionniste de l'U. R. S. S. a toujours considéré les étudiants chinois comme leurs pires ennemis politiques », a affirmé samedi, au cours d'un meeting de masse, organisé à Pékin, l'un des étudiants expulsés de l'Union soviétique.

« Cette direction s'est continuellement livrée, contre les étudiants chinois, à une persécution féroce de type fasciste, a-t-il ajouté. On avait placé des espions qui surveillaient chacun de nos actes, écoutant secrètement nos propos et faisant à leurs chefs des rapports écrits sur nos entretiens. Les livres et manuels scolaires étaient examinés en notre absence. On avait défendu aux étudiants chinois de recevoir des amis. On envoyait des hommes de main chargés d'empêcher les étudiants chinois d'écouter Radio-Pékin. On empêchait les étudiants chinois de recevoir des exemplaires du « Quotidien du Peuple ».

Au cours de cette manifestation, M. Tuan Lo-fu, vice-ministre chinois de l'enseignement supérieur, a réclamé la restitution à la Chine des « territoires perdus » d'Asie.

D'autre part, commentant l'accord américano-soviétique au sujet de la création d'une ligne aérienne entre New York et Moscou, l'agence Chine Nouvelle dénonce la « politique de capitulation et de trahison » suivie par « la clique dirigeante des révisionnistes soviétiques » à l'égard des « impérialistes américains ».

Selon les correspondants japonais en Chine, les gardes rouges auraient reçu l'ordre de retourner immédiatement dans leur province. L'agence Tass, à ce sujet, affirme que tous ces déplacements désorganisent complètement les transports en Chine.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 26.

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.

Texte proposé initialement
par le Gouvernement.

Texte voté
par l'Assemblée Nationale.

Texte proposé
par votre Commission.

Il est ouvert au Ministre des Armées, pour 1967, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 13.458.272.000 F et à 3.402.926.000 F applicables au titre V « Equipement ».

Il est ouvert...

... s'élevant respectivement à 13.443.272.000 F et à 3.394.926.000 F applicables au titre V « Equipement ».

Il est ouvert...

... s'élevant respectivement à 13.458.272.000 F et à 3.402.926.000 F applicables au titre V « Equipement ».

Commentaires. — En vue de dégager les crédits nécessaires au financement de la majoration de la subvention à verser à la S.N.C.F. sur le titre III du budget des Armées, l'Assemblée Nationale avait voté l'amendement déposé par le Gouvernement et tendant à réduire de 15 millions le montant des autorisations de programme et de 8 millions le montant des crédits de paiement du titre V.

Votre Commission ayant estimé que le rétablissement partiel du bénéfice du quart de place aux jeunes gens du contingent ne lui donnait pas satisfaction, a proposé un amendement supprimant à nouveau l'intégralité de la subvention du titre III.

Parallèlement, il devient donc nécessaire de proposer un amendement tendant à rétablir le montant initial des autorisations de programme et des crédits de paiement proposés par le Gouvernement.

AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION

Art. 26.

Amendement : Rédiger cet article ainsi qu'il suit :

Il est ouvert au Ministre des Armées, pour 1967, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 13.458.272.000 F et à 3.402.926.000 F applicables au titre V « Equipement ».